



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



Parc
naturel
régional

Oise - Pays de France

Sommaire

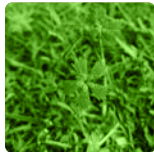
p. 4
Institutionnel



p. 47
**Développement
économique**



p. 8
Environnement



p. 51
Tourisme



p. 27
**Patrimoine
historique et culturel**



p. 56
**Communication
et sensibilisation**



p. 29
**Architecture /
Urbanisme / Paysage**



Les élus et le comité syndical en 2020

Collège des délégués des communes

APREMONT	Daniel DOUCÉLIN Frédéric DUROSOY	LASSY	Jean-Pierre BLAIMONT Marie THILLIET
ASNIERES-SUR-OISE	Paule LAMOTTE Carine LECOANET	LE PLESSIS-LUZARCHES	Alain MELIN Estelle BENOIT
AUMONT-EN-HALATTE	Christel JAUNET Didier GROSPIRON	LUZARCHES	Damien DELRUE Amandine DIUDAT
AVILLY-SAINT-LEONARD	Bertrand GUILLEMET Irène GRAZDA	MAREIL-EN-FRANCE	Cédric MORVAN Vincent TOMKIEWICZ
BARBERY	Dimriti ROLAND Vincent BOUCHER	MONTAGNY-SAINTE-FELICITE	Jean-Paul DOUET Jeanne BOULANGER
BARON	Julien BOCQUILLON Brice DE LA BEDOYERE	MONTEPILLOY	Patrice URVOY Laurent BLOT
BEAUREPAIRE	Philippe FROIDEVAL Thierry BENARD-DEPEAUPUIS	MONT-L'EVEQUE	Patrice LARCHEVEQUE Valéry PATIN
BELLEFONTAINE BORAN-SUR-OISE	Éric COLLIN Philibert de MOUSTIER	MONTLOGNON	Daniel FROMENT Benoît DESHAYES
BOREST	Janick RONCIN Bruno SICARD	MORTEFONTAINE	Ghislain JONNART Christian LAMBLIN
BRASSEUSE	Vincent BACOT Robert FEYT	OGNON	Yves MENEZ Gilbert PERRIER
CHAMANT	Maxime ACCIAI William LESAGE	ORRY-LA-VILLE	Henri HERRY Laurence AUGUSTE
CHANTILLY	Patricia BOWMAN Frederic SERVELLE	PLAILLY	Géraldine BYCZINSKI Sophie LOURME
CHATENAY-EN-FRANCE	Éric WOERTH Jacques RENAUD	PONT-SAINTE-MAXENCE	Arnaud DUMONTIER Bernard FLAMANT
CHAUMONTEL	Nicolas MOREAU Betty HUYLEBROECK	PONTARME	Alain BATTAGLIA Judith NEVES
COURTEUIL	Evelyne POIGNON François DUMOULIN	PONTPOINT	Jean-Paul LHERMITE Laurent GIRAUD
COYE-LA-FORET	Geneviève MATHIS François DESHAYES	PRECY-SUR-OISE	Bertrand BAECKEROOT Adeline SCHULD
CREIL	Serge LECLERCQ Loubina FAZAL	RARAY	Emmanuel DE LA BEDOYERE Nicolas DE LA FOURNIERE
EPINAY-CHAMPLATREUX	Yvette FOURRIER-CESBRON Emmanuel DE NOAILLES	RHUIS	Michel DUCHOSSOY Jean-François GOYARD
ERMENONVILLE	Michèle CLAUDE Yveline LE MIGNOT	ROBERVAL	Hervé RENAULT Sylvie LECLAIR
FLEURINES	Anna MORIN Guy NODON	RULLY	Jean-Claude CARBONNIER Sophie TORDEUR
FONTAINE-CHAALIS	Michel CAILLOUX Alexis PATRIA	SAINT-MAXIMIN	Daniel DERNIAME Annick LEFEZ
FOSSÉS	Hervé LECOEUR Pierre BARROS	SENLIS	Pascale LOISELEUR Julie BONGIOVANNI
GOUVIEUX	Dominique DUFUMIER Patrice MARCHAND	SEUGY	Ariane COLLARD Pascale POLGE
JAGNY-SOUS-BOIS	Aline VOEGELIN Jacqueline HOLLINGER	SURVILLIERS	Jean-Noël MOISSET Alain VERON
LA CHAPELLE-EN-SERVAL	Sébastien FERRACHAT Marie-Claire GIBERGUES	THIERS-SUR-THEVE	Patrice MENERAT Agnès BAGATO
LAMORLAYE	Daniel DRAY Nicolas MOULA	VER-SUR-LAUNETTE	Yves CHERON Sylvia MOREAU
	Michel ROUX	VERNEUIL EN HALATTE	Jean-Pierre VAN GEERSDAELE Christian LAMOUR

Collège des délégués des communes (suite)

VIARMES	Sarah BEHAGUE Gérard ALLART	VILLIERS-LE-SEC	Patrick DEZOBRY Eric MONMIREL
VILLERS-SAINT-FRAMBOURG	Géraud MADELAINE Laurent NOCTON	VINEUIL-SAINT-FIRMIN	Jean-Pierre MALAQUIN André GILLOT
VILLENEUVE-SUR-VERBERIE	Emmanuel RAMBURE-LAMBERT Laurent SAINT-AUBIN		

Collège des délégués des régions

Xavier BERTRAND, Président du Conseil Régional des Hauts-de-France ou son représentant Guy HARLE D'OPHOVE, Conseiller Régional des Hauts-de-France
 Manoëlle MARTIN, Vice-Présidente du Conseil Régional des Hauts-de-France
 Nathalie LEBAS, Conseillère Régionale des Hauts-de-France
 Denis PYPE, Conseiller Régional des Hauts-de-France
 Didier RUMEAU, Conseiller Régional des Hauts-de-France
 Mylène TROSZCZYNSKI, Conseillère Régionale des Hauts-de-France
 Valérie PECRESSE, Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France
 Samira AIDOUUD, Conseillère Régionale d'Ile-de-France
 Elvira JAOUEN, Conseillère Régionale d'Ile-de-France

Collège des délégués des départements

Nadège LEFEBVRE, Présidente du Conseil Départemental de l'Oise ou sa représentante Nicole COLIN Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Oise
 Arnaud DUMONTIER, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Oise
 Nicole LADURELLE, Conseillère Départementale de l'Oise
 Corry NEAU, Conseillère Départementale de l'Oise
 Daniel DESSE, Vice-Président du Conseil Départemental du Val d'Oise
 Anthony ARCIERO, Conseiller Départemental du Val d'Oise

Le Bureau

Président :

Patrice MARCHAND, Maire de Gouvieux

Vice-Présidents :

Manoëlle MARTIN, Vice-Présidente du Conseil Régional des Hauts-de-France
 Corry NEAU, Conseillère Départementale de l'Oise
 Daniel DESSE, Vice-Président du Conseil Départemental du Val d'Oise
 Jacques RENAUD, Maire de Châtenay-en-France

Les autres membres :

Xavier BERTRAND, Président du Conseil Régional des Hauts-de-France, ou son représentant Guy HARLE D'OPHOVE, Conseiller Régional des Hauts-de-France
 Nathalie LEBAS, Conseillère Régionale des Hauts-de-France
 Denis PYPE, Conseiller Régional des Hauts-de-France
 Didier RUMEAU, Conseiller Régional des Hauts-de-France
 Valérie PECRESSE, Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France

Samira AIDOUUD, Conseillère Régionale d'Ile-de-France
 Elvira JAOUEN, Conseillère Régionale d'Ile-de-France
 Nadège LEFEBVRE, Présidente du Conseil Départemental de l'Oise ou sa représentante Nicole COLIN, Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Oise
 Arnaud DUMONTIER, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Oise
 Nicole LADURELLE, Conseillère Départementale de l'Oise
 Anthony ARCIERO, Conseiller Départemental du Val d'Oise
 Pascale LOISELEUR, Maire de Senlis
 Géraud MADELAINE, Conseiller municipal de Villers-Saint-Frambourg
 YVES CHERON, Maire de Ver-sur-Launette
 Daniel FROMENT, Maire de Montlognon
 Frédéric SERVELLE, Maire-adjoint de Chantilly
 Jean-Pierre VAN GEERSDAELE, Maire-adjoint de Verneuil-en-Halatte
 Damien DELRUE, Maire de Luzarches
 Paule LAMOTTE, Maire-adjointe d'Asnières-sur-Oise

Ont participé aux réunions de travail (avec voix consultative), les représentants de :

Abbaye de Royaumont • Abbaye Royale du Moncel • Abiosol • Agence Départementale de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie • Agence de l'Eau Seine-Normandie • Agence d'Urbanisme Oise-la-Vallée • Amis de la Terre du Val d'Ysieux • Association des Entomologistes de Picardie • Association du Pavillon de Manse • AU5V • Association Syndicale du Lys • Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement • Centre Régional de la Propriété Forestière Hauts-de-France • Chambre d'Agriculture de l'Oise • Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise • Chambre Interdépartementale d'Agriculture Versailles Val d'Oise Yvelines • Chambre Interdépartementale de Commerce et d'Industrie d'Ile-de-France • Chambre des Métiers de l'Oise • Chambre des Métiers du Val d'Oise • Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Oise • Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Val d'Oise • CoPASol • Tourisme Equestre de l'Oise • Oise Tourisme • Val d'Oise Tourisme • Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise • Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne • Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France • Communauté de Communes du Pays de Valois • Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte • Communauté de Communes Senlis Sud Oise • Communauté de Communes Thelloise • Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France • Conseil Architecture Urbanisme et Environnement du Val d'Oise • Conseil Architecture Urbanisme et Environnement de l'Oise • Conservatoire Botanique national du Bassin Parisien • Conservatoire Botanique national de Bailleul • Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie • Directions Départementales des Territoires • Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement • Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement • Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie • Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France • Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France • Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt d'Ile-de-France • Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France • Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Val de Seine • Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise • Fédération des Chasseurs Essonne/Val d'Oise/Yvelines • Fédération du Val d'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique • Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Oise • Forestiers privés de l'Oise • France Galop • Gîtes de France Val d'Oise • Institut de France Domaine de Chaalis • Institut de France Domaine de Chantilly • Inspection Académique de l'Oise • Inspection Académique du Val d'Oise • Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Ile-de-France • Les Amis de la Terre du Val d'Ysieux • Nord Picardie Bois • Office National des Forêts • Office du Tourisme de Chantilly - Senlis • Office du Tourisme Creil Sud Oise • Bureau d'information touristique d'Ermenonville • Office du Tourisme Luzarches – Pays de France • Office du Tourisme des Pays d'Oise et d'Halatte • Office de services et d'informations de Verneuil-en-Halatte • Office du Tourisme de Viarmes • Office du Tourisme d'Asnières-sur-Oise • Parc Astérix • Picardie Nature • Préfecture de Région Ile-de-France • Préfecture de Région Hauts-de-France • Préfecture de l'Oise • Préfecture du Val d'Oise • Rectorat d'Amiens • Rezo Pouce • Sauvegarde Asnières Baillon • SAFER Ile-de-France • SAFER Hauts-de-France • SAFHEC • SITRARIVE • SIGEPOV • SIABY • SICTEUB Thève et Ysieux • Syndicat Interdépartemental du SAGE Nonette • Syndicat Energie de l'Oise • Syndicat des Energies des Zones Est de l'Oise • Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications • SMDO • Terre de Liens • UNICEM • Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine de l'Oise • Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine du Val d'Oise • Union des Amis du Parc naturel régional Oise - Pays de France • Un château pour l'emploi • Val d'Oise Environnement



INSTITUTIONNEL

Vie du syndicat mixte

Janvier à décembre 2020

L'année 2020 a été une année très particulière en raison des élections municipales, du COVID et de la période d'attente du décret de classement.

Fin novembre 2019, les Régions ont délibéré pour approuver la Charte et le périmètre final et ont adressé le dossier début décembre aux Préfets de Région en vue du renouvellement du classement.

La présentation du projet de Charte devant le Conseil National de la Protection de la Nature, pour un avis final, a eu lieu le 28 janvier 2020.

La Fédération des Parcs naturels régionaux a rendu un avis favorable, à l'unanimité des membres du Bureau, le 23 janvier 2020.

Le décret de renouvellement du classement par le Premier Ministre était alors attendu à l'été 2020. Or, celui-ci n'a finalement été signé que le 18 janvier 2021 ; ce qui n'a pas permis de réinstaller les instances du syndicat mixte après les élections municipales. En effet, à l'issue des délibérations des Conseils municipaux (entre juin et septembre 2019), 3 communes du périmètre initial sont sorties et 15 nouvelles communes ont adhéré au Parc.

■ Aussi, le Comité syndical s'est réuni en 2020 :

- **Le 20 février** : Débat d'orientations budgétaires.
- **Le 12 mars** : Comptes administratifs 2019, comptes de gestion 2019, comptes administratifs 2019, budgets primitifs 2020, ouverture des heures de vacation, création de postes, demande de subvention pour l'animation du programme LEADER pour les années 2019/2020, Convention de partenariat entre les 4 Parcs naturels régionaux de la Région Ile-de-France et l'Académie de Versailles.

■ Le Bureau, quant à lui, s'est réuni :

- **Le 20 janvier** : Contribution à la concertation du projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie, examen du débat d'orientations budgétaires 2020, mobilisation du fonds « Expertises environnementales » pour la phase technique et d'accompagnement du projet « Restauration de la trame verte du territoire grâce au développement de filières locales », mobilisation du fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et/ou liés à l'activité forestière, renouvellement de la convention Parc/CENP/Parc Astérix, convention de partenariat avec la Fédération des Parcs naturels régionaux pour l'édition d'un « livre des Chefs des Parcs naturels régionaux ».
- **Le 20 février** : Examen des comptes administratifs 2019, des comptes de gestion 2019, des budgets primitifs 2020, ouverture des heures de vacation, création de postes, mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal, demande de subvention à la DREAL Hauts-de-France pour une deuxième tranche du programme en faveur des abeilles sauvages, demande de subvention pour l'animation du programme LEADER pour les années 2019/2020, avenant à la convention pour la mise en œuvre du programme LEADER, convention de partenariat entre les 4 parcs naturels régionaux de la Région Ile-de-France et l'Académie de Versailles.



COMMISSIONS

Toutes, Bureau,
Comité syndical



CONTACT

Sylvie CAPRON

QUELQUES CHIFFRES

19

dossiers examinés
par le bureau

20

opérations proposées dans
le programme d'actions 2020

8

dossiers financés
par les fonds

COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement



- **Le 12 mars** : Mobilisation du fonds « Etudes d'aménagement » pour le schéma cyclable de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte, mobilisation du fonds « Etudes d'aménagement » pour l'étude d'aménagement du quartier de la gare à Luzarches, prorogation du fonds « Etudes d'aménagement » pour l'étude d'aménagement du quartier du Nid'Or à Asnières-sur-Oise, mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal, attribution de la marque « Valeurs Parc Naturel Régional » Oise-Pays de France, avis sur le projet de terrains locatifs à Creil.

■ **Éléments de budget :**

Les dépenses pour le fonctionnement se sont élevées en 2020 à 1 140 000 €. Les recettes proviennent à 20% des communes, 10% de l'Etat et 70% des Régions Hauts-de-France et Ile-de-France et du Département de l'Oise.

Le Parc avait voté le programme d'actions 2020 en décembre 2019 : 20 opérations, pour un coût global (participation des maîtres d'ouvrages comprise) de **1 200 033 €**.

■ **Équipe du Parc :**

Départs/arrivées :

- En juin 2020, Laëtitia LUNKER a quitté son poste de gestionnaire LEADER qu'elle exerçait à mi-temps pour intégrer à temps plein la Communauté de communes Carnelle - Pays de France.
- Léa DE MICHIEL est arrivée au Parc, en août, en qualité de chargée de mission appui au SIG, à raison de 2 jours par semaine (poste mutualisé avec la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte).
- Guilhem MASCARELL, chargé de mission « Mobilités durables », a été recruté début décembre 2020.
- Thibaud DAUMAL, en charge du patrimoine naturel, de Natura 2000, de l'eau et des carrières, est venu renforcer l'équipe du Parc le 4 janvier 2021.

MOBILISATION DES FONDS

■ **Mobilisation du fonds "Études d'aménagement"**

- Schéma cyclable de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte
- Etude d'aménagement du quartier de la gare à Luzarches

■ **Mobilisation du fonds pour l'intégration des bâtiments agricoles**

- Aménagements paysagers pour l'intégration paysagère d'un poulailler sur la commune de Boran-sur-Oise

■ **Mobilisation du fonds « Expertises environnementales »**

- Développement de la phase technique et d'accompagnement du projet « Restauration de la trame verte du territoire grâce au développement de filières locales »

■ **Mobilisation du fonds « en faveur d'une gestion écologique et paysagère des espaces boisés et du patrimoine végétal » : 4 dossiers**

CONVENTIONS

- Renouvellement de la convention Parc/CENP/Parc Astérix
- Convention de partenariat avec la Fédération des Parcs naturels régionaux pour l'édition d'un « livre des Chefs des Parcs naturels régionaux »
- Convention de partenariat entre les 4 Parcs naturels régionaux de la Région Ile-de-France et l'Académie de Versailles
- Avenant à la convention pour la mise en œuvre du programme LEADER

Synthèse des avis

Janvier à décembre 2020

Le Parc développe une importante activité de conseils et est amené à rendre des avis sur des projets variés, tant en matière d'urbanisme, de construction, que d'infrastructures, d'installations classées, de carrières, etc.

Cette activité est essentielle et requiert beaucoup de temps et d'énergie, dans un cadre relationnel souvent difficile, parfois conflictuel. Elle permet de faire évoluer les projets, voire d'amener dans certains cas leurs promoteurs à les reconsidérer. Elle a donc un impact fort sur l'évolution de notre territoire, même si elle reste peu visible par l'habitant qui ne voit que le résultat final (projet modifié ou non réalisation du projet).

Depuis janvier 2016, date d'échéance de la Charte et dans l'attente de son renouvellement, les avis du Parc n'entrent plus dans un cadre réglementaire. Ainsi la Charte n'est plus opposable et le PNR n'est plus personne publique associée lors de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme. Néanmoins, le Parc continue à être interrogé, en qualité d'expert sur des projets, par les services de l'Etat, les communes, les Départements et Régions ou par des porteurs de projets privés.

Par ailleurs, il est régulièrement interrogé par l'Autorité environnementale pour donner des observations sur les dossiers que celle-ci examine.

L'encadré ci-dessous présente les principaux avis donnés en Bureau ou en Commission « Avis » sur les dossiers importants du territoire. Il ne recense pas de façon exhaustive l'ensemble des conseils délivrés par les chargés de mission. Il ne traite pas non plus des avis techniques sur les documents d'urbanisme.

Il a vocation à illustrer l'action du Parc lors de la définition et/ou la conduite des projets importants pour le territoire.



COMMISSIONS

Toutes, Bureau



CONTACT

Sylvie CAPRON

■ EAU – CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES – CARRIÈRES – DÉCHETS - ÉNERGIE

- Observations sur un projet de renouvellement et d'extension d'une carrière à Saint-Maximin

■ INFRASTRUCTURES

- Contribution à la concertation du projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie et avis sur le dossier de DUP
- Observations sur le dossier d'enquête publique concernant le Canal Seine Nord Europe

■ DOCUMENTS D'URBANISME - AMENAGEMENT

- Avis sur le projet de terrains locatifs à Creil
- Observations sur un projet de création d'une zone d'attraction et de bâtiments annexes sur le Parc Astérix

QUELQUES CHIFFRES

6

dossiers

COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement



ENVIRONNEMENT

Assistance scientifique et action de gestion de milieux naturels

Calendrier : Janvier à décembre 2020

La mission d'assistance scientifique et technique à la gestion des milieux naturels confiée au Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France a permis, en 2020, de poursuivre les actions engagées les années précédentes.

Un étudiant a été accueilli par le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France pour effectuer un stage de Master. Son travail a plus particulièrement porté sur les continuités écologiques de la vallée de la Nonette entre Senlis et Gouvieux et s'inscrit, notamment, dans le partenariat engagé en faveur de l'Agrion de mercure (libellule) en 2019 par le Parc, le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, le Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette et la Commune de Courteuil.

Le contexte sanitaire n'a malheureusement pas permis d'avancer autant que prévu dans l'élaboration d'un plan de gestion de ce territoire.

Par ailleurs, des suivis scientifiques ont été réalisés sur différents sites :

- comptage des chauves-souris dans des carrières à Orry-la-Ville, Saint-Maximin et Pont-Sainte-Maxence,
- inventaire de la flore remarquable des pelouses de Roberval et Rhuis,
- évaluation des enjeux écologiques de prairies en vallée de la Thève.

Des inventaires naturalistes ont également été menés sur 3 golfs du territoire (Golf du Lys - Chantilly, Golf de la Forêt de Chantilly et Golf d'Apremont) afin d'évaluer les enjeux écologiques présents. Ce travail, qui a permis d'observer plusieurs espèces remarquables, sera poursuivi en 2021.

Des plaquettes de présentation de 2 sites (Mont Calipet à Pont-Sainte-Maxence et Prairies de la Thève) ont été élaborées.

D'autre part, une quarantaine de personnes (nombre restreint par la situation sanitaire) a participé aux sorties de découverte des pelouses de Roberval et du Marais de Courteuil et à une animation sur les chauves-souris à la maison de la Pierre à Saint-Maximin.



Stagiaire à la recherche d'Agrions de Mercure sur les berges de la Nonette

QUELQUES CHIFFRES

3 Golfs **14** sites **20** communes concernées



COMMISSION

Patrimoine naturel et réseaux écologiques



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, Conservatoire Botanique National de Bailleul, Picardie Nature



CONTACT

Jean-Luc HERCENT

COÛT DE L'ACTION
55 000 €

**COMMISSION**

Patrimoine naturel et réseaux écologiques

**PARTENAIRES SPÉCIFIQUES**

Un Château pour l'emploi, Institut de France, ONF, Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France

**CONTACT**

Jean-Luc HERCENT

Travaux de restauration de milieux naturels

Calendrier : Janvier à décembre 2020

Chaque année, le Parc naturel régional Oise – Pays de France mène une opération de restauration et gestion de milieux naturels qu'il confie au Chantier d'insertion « Un Château pour l'emploi ». Ces travaux consistent principalement à supprimer la végétation arbustive qui colonise ces milieux ouverts, à rajeunir certains secteurs, à lutter contre les espèces exotiques envahissantes (arrachage, coupe). Les interventions sont préalablement préparées sur le terrain avec les chargés de mission du Parc naturel régional Oise – Pays de France et du Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France.

En 2020, celui-ci est intervenu sur les sites ou domaines suivants :

■ Marais d'Avilly

Objectif : maintenir le marais en bon état de fonctionnement écologique

- Fauche d'un cheminement et entretien d'un fossé d'évacuation des eaux pluviales dans le marais d'Avilly, propriété du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

■ Pelouses sèches

Objectif : limiter ou réduire la présence d'arbustes ou d'arbres

- Fauche d'une pelouse sèche à Gouvieux,
- Fauche et débroussaillage d'une pelouse sèche en forêt de Chantilly,
- Fauche et débroussaillage d'une pelouse sèche aux étangs de Comelles.

■ Borne Blanche

Objectif : préserver les espèces animales et végétales menacées sur ce site répertorié comme espace naturel remarquable

- Entretien des milieux naturels (pelouses et lisières thermophiles) du site de la Borne Blanche.

Par ailleurs, le chantier d'insertion aide le Parc naturel régional Oise – Pays de France et les associations à installer et démonter certains dispositifs temporaires de protection des amphibiens.

COÛT DE L'ACTION

21 500€

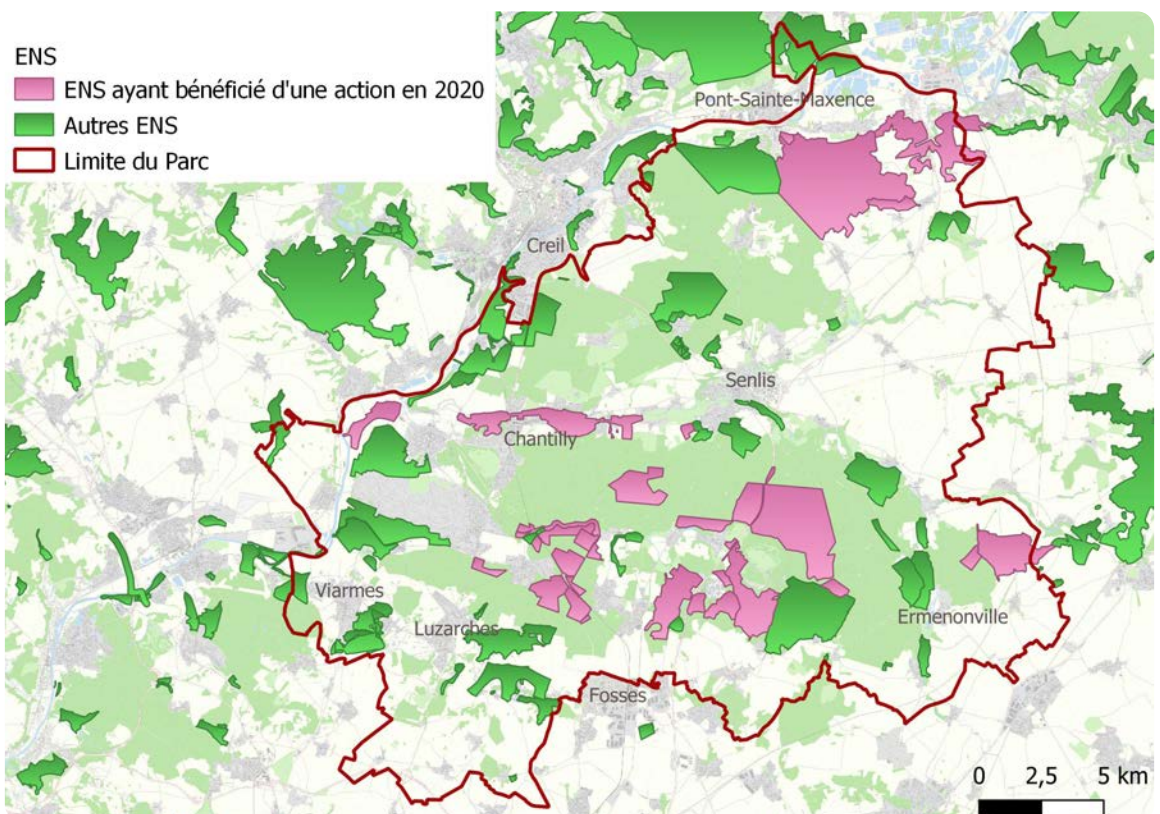
QUELQUES CHIFFRES

5 interventions

■ Actions en faveur du patrimoine naturel et Espaces Naturels Sensibles des Départements

Les départements ont identifié différents sites pouvant faire l'objet d'une action au titre de leur politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles. Pour le Parc, ces sites, au nombre de 63, représentent environ 16% du territoire et comprennent la majorité des espaces naturels sur lesquels le Parc, en partenariat avec ses partenaires (Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France, Conservatoire Botanique National de Bailleul), réalise ses actions de préservation du patrimoine naturel.

Ainsi en 2020, le Parc a contribué à la révision du Schéma des ENS et ses actions ont porté sur 24 sites Espaces Naturels Sensibles (ENS) répartis sur le territoire.



**COMMISSION**

Patrimoine naturel et réseaux écologiques, comité de pilotage spécifique

**PARTENAIRES SPÉCIFIQUES**

Acteurs du territoire (collectivités, État, partenaires institutionnels, propriétaires privés...), Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, ONF, Institut de France, Ecosphère

**CONTACT**

Jean-Luc HERCENT

Natura 2000

Calendrier : Janvier à décembre 2020

Le « réseau Natura 2000 » est un réseau des sites naturels les plus remarquables et représentatifs de l'Union Européenne. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des milieux naturels et des espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

La désignation des sites s'appuie sur deux directives européennes afin de donner un cadre commun d'intervention :

- la « Directive Oiseaux » concerne la conservation des oiseaux sauvages. Les sites sont désignés en Zone de Protection Spéciale (ZPS)
- la « Directive Habitats, Faune et Flore » concerne la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvage. Les sites sont désignés en Site d'Importance Communautaire (SIC) puis en Zone Spéciale de Conservation (ZSC).

Le Parc naturel régional Oise – Pays de France a élaboré les documents d'objectifs (DOCOB) pour 3 sites :

- « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » (ZSC),
- « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi » (ZPS)
- « Coteaux de l'Oise autour de Creil » (ZSC).

Il est à présent chargé de la mise en œuvre concrète de ces DOCOB et notamment de contractualiser avec les propriétaires/gestionnaires.

Les actions menées par le Parc en 2020 ont été les suivantes :

- accompagnement de propriétaires pour l'élaboration de contrats Natura 2000 ou la signature de la Charte Natura 2000,
- actualisation du Projet Agro-environnemental et climatique et accompagnement de contrats MAEC,
- organisation de comptages concertés de l'Engoulevent d'Europe : 19 chanteurs répertoriés sur 2 soirées,
- réalisation d'un bilan sur les chauves-souris forestières et actions de préservation,
- traitement de 18 dossiers dans le cadre des procédures d'évaluation des incidences Natura 2000. Le confinement a fortement impacté l'organisation des manifestations sportives et a donc réduit le nombre de dossiers d'évaluation des incidences à examiner,
- préparation de panneaux d'information / sensibilisation sur les activités sportives et projet d'exposition,
- préparation d'un COPIL, reporté en 2021 en raison du contexte sanitaire.



COÛT DE L'ACTION
20 000 €

QUELQUES CHIFFRES

19 engoulevents d'Europe recensés

18 dossiers d'évaluation des incidences Natura 2000

Conservation de la flore menacée (tranche 4)

Calendrier : Janvier à décembre 2020

Depuis 2005, le Parc a engagé des actions qui ont pour objectifs, d'une part, d'améliorer les connaissances sur la flore de son territoire (synthèse bibliographique, inventaire, hiérarchisation des enjeux...) et d'autre part, de préserver des sites remarquables.

Les bilans effectués, notamment dans le cadre des travaux de révision de la Charte du Parc, ont permis de mettre en évidence la nécessité de mettre en œuvre des opérations spécifiques (recherche de stations, récolte de semences...) pour la conservation de la flore menacée.

Pour cela, le Parc a engagé un programme d'actions, confié au Conservatoire Botanique National de Bailleul en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France.

En 2020, le Conservatoire Botanique de Bailleul a accueilli une stagiaire en Master II pour contribuer à la réalisation des actions suivantes :

► Hiérarchisation des espèces à enjeux prioritaires pour les actions de conservation

Le territoire du Parc compte plus de 400 espèces d'intérêt patrimonial qui présentent des enjeux significatifs vis-à-vis de leur rareté et de leur menace. Afin d'identifier les espèces dont la responsabilité du territoire du Parc est importante et dont le maintien est potentiellement menacé à court terme, une hiérarchisation des enjeux a été réalisée. Une méthodologie appliquée à l'échelle des Hauts-de-France a été adaptée au territoire du Parc.

Les espèces d'intérêt patrimonial ont été classées dans 5 catégories d'enjeux :

- enjeux majeurs : 11 espèces,
- enjeux très importants : 34 espèces,
- enjeux importants : 56 espèces,
- enjeux modérés : 73 espèces,
- et enjeux faibles : 235 espèces.

► L'amélioration des connaissances et la recherche de nouvelles stations

Des prospections et des recherches ont été réalisées afin d'actualiser les connaissances relatives à plusieurs espèces à forts enjeux. Ce travail a permis de commencer à alimenter la banque stationnelle floristique du CBNBL pour le territoire du Parc. Les informations relatives à 98 stations correspondant à 27 espèces ont ainsi été renseignées dans cette base de données.



COMMISSION

Patrimoine naturel et réseaux écologiques



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Conservatoire Botanique National de Bailleul, Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France



CONTACT

Jean-Luc HERCENT

QUELQUES CHIFFRES

415 espèces
d'intérêt patrimonial

101 espèces dont les enjeux de conservation sont importants à majeurs.

COÛT DE L'ACTION

20 000 €



► **Une action de sauvegarde de la Potentille des montagnes (*Potentilla montana*)**

La situation préoccupante de cette espèce exceptionnelle en Région Hauts-de-France est à l'origine d'une action conjointe du Parc, du Conservatoire Botanique National de Bailleul et du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France :

- déplacement local d'une partie de la population dans un secteur moins menacé ;
- sauvegarde d'individus en les plaçant dans la banque culturelle du CBNBL.

► **La récolte de semence pour les espèces suivantes, en vue de leur conservation et/ou de leur transplantation**

Laîche appauvrie (*Carex depauperata*), Filipendule commune (*Filipendula vulgaris*), Genêt ailé (*Genista sagittalis*), Silène de France (*Silene gallica*) ont fait l'objet d'une récolte.

► **Des tests de viabilité des semences récoltées pour les espèces suivantes**

Laîche appauvrie (*Carex depauperata*), Filipendule commune (*Filipendula vulgaris*), Genêt ailé (*Genista sagittalis*), Silène de France (*Silene gallica*) ont fait l'objet d'un test de viabilité.



L'œillet couché (*Dianthus deltoïdes*), une espèce menacée redécouverte cette année pour le territoire du Parc sur le Golf du Lys.

Opération amphibiens

Calendrier : Janvier à décembre 2020

Chaque année, des milliers d'amphibiens meurent écrasés sur les routes au cours de leur migration vers les zones de reproduction (mares, étangs, cours d'eau...). En l'absence d'actions de protection, certaines espèces pourraient disparaître du territoire.

La migration se déroule de mi-février à fin mars, et est particulièrement importante aux abords des grandes zones humides du territoire : étangs de Comelles, marais du Lys, cours d'eau tels que l'Oise, la Thève et la Nonette. Depuis de nombreuses années, des associations locales se sont impliquées dans des opérations de protection de ces amphibiens avec l'aide du Parc.

L'acquisition de matériel lors des premières années de l'opération « amphibiens » a permis de pérenniser et d'accroître le linéaire des dispositifs installés le long de certaines portions de routes. **Ce sont ainsi 13 portions de routes qui ont bénéficié d'un dispositif «barrage amphibiens» ou de ramassage en 2020.**

Cette année, le dispositif nouvellement mis en place en 2019 à Plailly a été étendu et celui de Vineuil-Saint-Firmin modifié pour tenir compte des évolutions du site. En outre, une action de sauvetage (récupération d'adultes, de ponte et de larves) a été réalisée à Fleurines sur le site de la piscine municipale où des grenouilles et des tritons sont venus se reproduire.

En 2020, ce sont près de 15 000 amphibiens qui ont été transférés par des bénévoles. La migration a débuté assez tôt (premiers jours de février) mais a été rapidement perturbée par les conditions météorologiques qui n'ont pas été suffisamment favorables. Le nombre d'amphibiens transférés est donc à la baisse sur tous les sites, à l'exception de celui d'Avilly-Saint-Léonard pour lequel une évolution à la baisse était constatée depuis plusieurs années. Et une mention particulière pour les 38 tritons crêtés du site de Plailly, un des amphibiens les plus rares sur le territoire du Parc.

D'autre part, le confinement instauré au cœur de la période de migration a perturbé les actions de protection (ramassage des amphibiens et démontage des dispositifs).

Par ailleurs, le Parc a également accompagné le Département de l'Oise pour la création d'un dispositif pérenne de protection des amphibiens à La Chapelle-en-Serval.



COMMISSION

Patrimoine naturel et réseaux écologiques



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Société des Amis des Forêt d'Halatte, Ermenonville et Chantilly (SAFHEC), Sauvagarde Asnières-Baillon (SAB), Nonette Nature, Forêt-en-Aulnoye, Ire'Oise, Picardie nature, Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France, ONF, Institut de France, Chantier d'insertion de Chantilly



CONTACT

Jean-Luc HERCENT

15



Triton crêté

QUELQUES CHIFFRES

Près de **15 000** batraciens transférés

Près de **5** km de route équipés de dispositifs

COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement

**COMMISSION**

Patrimoine naturel et réseaux écologiques

**PARTENAIRES SPÉCIFIQUES**

Institut de France, SITRARIVE, Communauté de communes de l'aire cantilienne, commune de Coye-la-Forêt, commune d'Orry-la-Ville

**MAÎTRE D'ŒUVRE**

Aquabio – sinbio.

**CONTACT**

Coline LEPACHELET

Envasement des étangs de Comelles (étude de suivi de l'ASSEC)

Calendrier : Janvier à décembre 2020

Les étangs de Comelles situés au cœur du massif forestier de Chantilly, sur les communes d'Orry-la-Ville et Coye-la-Forêt, constitue un des éléments de patrimoine majeur du Domaine de l'Institut de France et du territoire du Parc. Associant patrimoine historique, paysager et écologique, ils constituent un site pittoresque très apprécié des promeneurs et touristes. Il est aujourd'hui des lieux de nature le plus fréquenté du territoire du Parc.

Ayant perdu leur vocation et leur gestion piscicole, les étangs de Comelles se sont peu à peu dégradés au fil des siècles. Ils présentent aujourd'hui des ouvrages hydrauliques pour partie non fonctionnels, des digues érodées et un état d'envasement avancé... Cette situation porte atteinte à l'état hydroécologique des étangs et de la Thève, pose la question d'un risque éventuel d'inondation (rupture des digues), impacte la qualité paysagère et la valorisation socio-économique du site.

Face aux coûts que représente la restauration de ce site, l'Institut de France et le SITRARIVE ont sollicité en 2016 le Parc pour être accompagnés dans leur recherche de solutions et de partenaires.

L'étude sur l'envasement des étangs, lancée en 2017, a permis de retenir un scénario pour la restauration hydroécologique des étangs de Comelles : la réalisation d'un curage mécanique avec mise en assec des étangs et revalorisation in situ des sédiments.

Afin de chiffrer précisément ce scénario, l'année 2020 a été consacrée à **une phase d'expérimentation « grandeur nature » en mettant en assec l'un des étangs : l'étang Chapron** (en assec depuis juin 2019 précisément). Ainsi cette phase a permis d'observer les résultats suivants :

- une diminution du volume des vases par processus naturel de sédimentation de 26 000 m³ pendant la période d'assec sur un volume de 86 000 m³ initialement estimé pour l'étang Chapron avec un abaissement moyen du niveau des vases de 0,58 m,
- la confirmation du rôle de régulation des étangs pour lutter contre le risque d'inondation pendant les périodes de pluie,
- une valeur agronomique relativement faible pour une valorisation des vases sur sols agricoles (malgré une absence de pollution).



2 scénarios de curage et remodelage de l'étang (des berges notamment) seront présentés au comité de pilotage en 2021 pour avis et suites à donner.

L'étang Chapron, quant à lui, va se remettre progressivement en eau pendant l'hiver et retrouvera son niveau d'eau habituel au printemps.

Il est également à noter qu'une présence importante de saules s'est développée pendant la période d'ASSEC. Ces derniers devraient dépérir suite à la remise en eau de l'étang. Si certains venaient à résister, une intervention aura lieu afin de retrouver l'étang dans son état initial.

COÛT DE L'ACTION

23 255 €

QUELQUES CHIFFRES

Les étangs contiennent plus de **300 000** m³ de vases !

Étude de la mare communale de Villiers-le-Sec

Calendrier : Janvier à décembre 2020

La Commune de Villiers-le-Sec est propriétaire d'une mare située à l'entrée du village.

D'une superficie d'environ 500m², elle est bordée par la rue principale et par quelques habitations. Elle existait déjà au XVIII^e siècle (et probablement avant) et servait d'abreuvoir alimenté par un système de rigoles sur les chemins, conduisant l'eau de pluie vers la mare. Elle a été restaurée à la fin du XX^e siècle et aménagée en décor paysagé, avec adjonction d'un trottoir avec rambarde métallique et lampadaire.

En l'absence d'entretien régulier, celle-ci a perdu de son attrait et une partie des berges s'est effondrée. La végétation spontanée a progressivement été remplacée par des espèces ornementales et les arbres couvrent maintenant certaines berges et une partie de la mare. L'intérêt écologique est donc maintenant réduit.

En 2020, le Parc a accompagné la commune, ainsi que la Communauté de communes, dans la définition d'un projet de réhabilitation de cette mare afin de la préserver et embellir les espaces publics.

Une étude dont l'objectif était d'effectuer un diagnostic de la mare communale et de proposer des actions permettant sa restauration (stabilisation des berges, accueil de la faune et de la flore...) ainsi que l'évaluation des coûts des actions proposées a été réalisée.



COMMISSION
Patrimoine naturel et réseaux écologiques

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES
La commune de Villiers-le-Sec et la communauté de communes de Carnelle - Pays de France

MAÎTRE D'ŒUVRE
Hydrosphère

CONTACT
Jean-Luc HERCENT



Figure 4 : Esquisse du projet d'aménagement

QUELQUES CHIFFRES

500 m² de superficie

COÛT DE L'ACTION
14 352 €



COMMISSION
Agriculture/Cheval

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES
ACSO, AESN, Coopérative
Agora, PERI-G

CONTACT
Marie STURMA

Accompagnement du GIEE « Morancy » sur l'AAC Boran-Précy-sur-Oise

Calendrier : Janvier à décembre 2020

Suite à la réalisation d'une étude de vulnérabilité en 2010 sur les champs captants de Boran-Précy, une zone prioritaire d'action (ZPA) a été définie pour préserver la qualité de l'eau des captages de Boran et Précy sur Oise.

Depuis 2015, 16 agriculteurs du Bassin d'Alimentation de Captage se sont regroupés au sein de l'association MORANCY afin de travailler sur la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires en vue de l'amélioration de la qualité de l'eau potable. L'association a été labellisée « Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental » (GIEE) dont l'objectif est de faire évoluer les techniques de production vers des pratiques agroécologiques répondant aux enjeux de préservation de la ressource en eau potable. Ces exploitations agricoles représentent 1 100 ha sur la ZPA des champs captants de Boran-Précy.

L'année 2020 a été consacrée à la mise en place des premières actions du nouveau programme d'actions. Ce dernier est constitué de deux parties principales :

- le suivi de l'azote présent dans le sol,
- la réalisation d'expérimentations culturales en vue des changements de pratiques agricoles.

Les mesures de l'azote commencées en 2019 se sont donc poursuivies en 2020 avec :

- 2 mesures pour chaque exploitation : une en « entrée d'hiver » et l'autre en « sortie d'hiver » afin de connaître le taux de résidu d'azote dans le sol après la récolte,
- La pose de 24 bougies poreuses (4 champs suivis, 6 bougies par champ) permettant d'analyser les éléments azotés de l'eau présents dans le sol.

Les expérimentations mises en place sont les suivantes :

- La culture de colza associée à d'autres cultures comme le sarrasin et la fétuque,
- Les couverts plurispécifiques afin de fixer l'azote de la précédente culture,
- Le semis-direct pour limiter le travail du sol.

Le groupe d'agriculteur est animé par le PNR et le cabinet de conseils PERI-G. Ces derniers dispensent des conseils techniques soutenus par la coopérative agricole AGORA. Ceci est rendu possible grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO), sans compter la cotisation annuelle de 600€ dont s'acquittent les agriculteurs pour bénéficier de ce programme d'actions.

En 2020, malgré un contexte sanitaire particulier, les agriculteurs ont pu bénéficier d'une formation sur la fertilité des sols, d'un tour de plaine animé par la coopérative AGORA ainsi qu'un voyage d'études en Suisse sur la préservation des sols.

Afin de communiquer sur cette action, un dossier central a été consacré aux actions du GIEE dans le magazine « Soyons Parc », et une journée à destination des élus du territoire et des financeurs du programme a été organisée le 16 septembre 2020. Cette journée a permis de présenter l'ensemble des actions et les initiatives sur le développement de pratiques agroenvironnementales.

QUELQUES CHIFFRES

1 formation **2** réunions terrain **1** voyage d'études **1** programme d'actions

COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement

Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique - Recherche et expérimentation

Calendrier : Janvier à décembre 2020

La forêt qui s'étend sur 6 300 ha est un des joyaux du Domaine de Chantilly. Elle constitue un véritable écran face à la pression francilienne et forme un magnifique écran de verdure pour le Château de Chantilly et ses Grandes Ecuries. La forêt du Domaine de Chantilly est également un réservoir de biodiversité particulièrement remarquable pour la conservation de nombreux habitats naturels et espèces de faune et de flore.

L'Institut de France et l'ONF ont entamé la révision de l'aménagement forestier. Lors du précédent aménagement (2006/2020), 614 ha ont été rajeunis par plantation de chênes sessiles, plus résistants à la sécheresse, au prix de lourds investissements. Or, la constatation a été faite que, sur 3 plants installés, 1 seul est présent à ce jour, sans certitude de réussite.

De plus, il a été observé :

- une accélération spectaculaire du dépérissement : 210 000 m³ de chênes sont très dépérissants (équivalent à 24 ans de récolte) soit 40%,
- une attaque massive et généralisée de hannetons.

L'avenir de la forêt de Chantilly est compromis. Elle n'est pas la seule forêt à connaître une crise de cette ampleur, les travaux conduits en forêt de Chantilly contribuent aux réflexions nationales.

L'Institut de France a décidé, en associant l'ONF mais aussi l'ensemble des acteurs de la forêt (DRAAF, CRPF, Syndicat des propriétaires forestiers...) de :

- mener les études et démarches permettant de comprendre la situation et d'appréhender la part liée au changement climatique,
- s'entourer d'experts et de scientifiques nationalement reconnus,
- pouvoir adapter dès maintenant sa gestion forestière, sans attendre la fin de la révision de l'aménagement.

L'Institut de France a mis en place en novembre 2019 un conseil d'orientation scientifique, composé d'experts reconnus dans plusieurs domaines : écologie, entomologie, agronomie, foresterie, climatologie, pédologie, pathologie forestière... ainsi qu'une équipe projet plus resserrée pour piloter la démarche.

Avec l'aide de ces experts, l'Institut de France a bâti un programme de travail, autour de 4 grands types d'actions visant à :

- compléter l'état des lieux et identifier les facteurs précipitant le dépérissement et bloquant le renouvellement de la forêt,
- revenir vers un équilibre forêt/gibier,
- tester de nouvelles modalités de gestion face au changement climatique et garantir l'opérationnalité des équipes de terrain à la gestion quotidienne de la crise,
- établir un mode de gouvernance et assurer la communication.



COMMISSION

Patrimoine naturel et réseaux écologiques, forêt/filière bois



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Institut de France, ONF, services de l'Etat, Régions, Départements, forêt privée, Conservatoire botanique national de Bailleul, INRAe



CONTACT

Jean-Luc HERCENT

QUELQUES CHIFFRES

une augmentation
1,5°C
de la température
annuelle moyenne

210 000 m³ de
chênes très dépérissants (équivalent
à 24 années de récolte),

300
placettes

85
bénévoles

COÛT DE L'ACTION

50 000 €



■ Le Parc fait partie du Comité exécutif.

De plus, le Parc a financé une étude historique du climat de la forêt de Chantilly, de 1640 à nos jours, réalisée par une étudiante en master 2. Cette étude, d'une part, a mis à jour qu'entre 1640 et 1990, aucun phénomène de dépérissement massif n'a été rapporté et, d'autre part, a confirmé le caractère « extra-ordinaire » des changements climatiques en cours depuis 1990, qui expliquent, directement (effet de stress hydrique) ou par leurs conséquences (parasites, insectes), les causes des dépérissements et des difficultés de renouvellement actuelles.

Par ailleurs, **le Parc a contribué financièrement à la mise en place de placettes pour l'inventaire et le suivi de la forêt**. L'Institut de France, avec les services de l'ONF, d'experts forestiers et grâce à la mobilisation de plus de 40 bénévoles, a installé et décrit, dans le détail, 300 placettes qui permettront de suivre, sur le long terme, les évolutions de la forêt.

Enfin, le Parc a participé à la conférence sur la forêt organisée par l'Institut de France le 10 octobre dernier.

Le Parc poursuit, en 2021, sa collaboration avec l'Institut de France. Il financera, pour 60 placettes, des travaux d'analyse à la fois des sols et des arbres pour appréhender les corrélations qui peuvent exister entre les sols et le dépérissement des arbres. Ces travaux de recherche sont menés par des chercheurs du LabEx ARBRES qui est un laboratoire d'excellence porté par l'Université de Lorraine et géré par l'INRAE. Pour compléter les études, le Parc prévoit de confier, en 2021, aux Conservatoires botaniques de Bailleul et du Bassin parisien une étude de la végétation de la forêt de Chantilly.

Enfin, l'Institut de France a planté, début 2021, avec l'aide de bénévoles près de 1 000 arbres d'une vingtaine d'essences différentes pour identifier celles qui seraient davantage adaptées au climat d'aujourd'hui et de demain.



Programme Arbres fruitiers du Fonds Patrimoine arboré

Calendrier : Janvier à décembre 2020

L'inventaire des vergers et arbres fruitiers du Parc, réalisé en 2007-2008, a permis de localiser plus de 6800 arbres fruitiers (hors vergers commerciaux et hors agglomération). Ces arbres constituent des éléments singuliers et patrimoniaux qu'il convient de sauvegarder et de renouveler pour des motifs paysagers, de diversité génétique, et écologique (habitat de nombreuses espèces dont la chouette chevêche).

En 2020 avec l'extension du périmètre du PNR, **un nouvel inventaire a débuté au 3^{ème} trimestre sur les nouvelles communes**. Il est réalisé par Sylvain DROCOURT, pomologue mandaté par le Parc.

D'autre part, **le Parc accompagne depuis plusieurs années l'implantation d'un verger conservatoire à l'Abbaye de Chaalis. 2020 a vu la concrétisation de ce projet avec la plantation de 40 arbres fruitiers**, de plein vent et de variétés diverses. Les plantations se poursuivront en 2021.

Le fonds Patrimoine arboré permet de bénéficier :

- de conseils gratuits lors de visite de terrain, de diagnostics, de devis pour des interventions spécifiques avec un pomologue, Sylvain DROCOURT, mandaté par le Parc depuis 2017. En 2020, une vingtaine de particuliers ont pu bénéficier des conseils techniques de Sylvain DROCOURT pour l'entretien et la plantation d'arbres fruitiers.
- d'une aide financière de 70 % pour les particuliers et de 80 % pour les collectivités, (dans la limite d'un montant global de travaux de 12 000 € TTC) pour :
 - la restauration des vieux arbres fruitiers,
 - la pose de protection sur des arbres en place vis-à-vis des animaux (lapins, cervidés, équidés,...),
 - la plantation de jeunes arbres fruitiers hautes et moyennes tiges de variétés anciennes et locales avec protection, paillage et tuteur.

En 2020, le Parc a été sollicité par 4 communes :

- **Villiers-Adam** pour une présentation des actions du Parc autour des arbres fruitiers et des vergers,
- **Mortefontaine** pour l'accompagnement technique et financier à la création d'un **verger communal** (dossier de subvention soumis à la commission en 2021),
- **Précy-sur-Oise** pour la réalisation d'une étude préalable **d'aménagement d'une parcelle communale** en vue de **la création d'un verger de variétés anciennes et locales** (dossier de subvention soumis à la commission en 2021),
- **Orry-la-Ville** pour la poursuite de la **plantation du verger conservatoire** communal de pommiers (dossier de subvention soumis à la commission en 2021),
- Un autre projet est en cours d'étude sur la commune de **Senlis** dans les quartiers de la Gâtelière et du Val d'Aunette qui concerne la **plantation d'un verger de quartier et des aménagements autour des arbres fruitiers**.

A noter également que Sylvain DROCOURT a réalisé une nouvelle campagne de prélèvement de greffons pour la mise en culture en pépinière de variétés anciennes et locales présentes sur le territoire du Parc.

QUELQUES CHIFFRES

43 arbres

12 arbustes fruitiers plantés

1 verger conservatoire en cours de réalisation

5 dossiers en cours



COMMISSION

Architecture/Urbanisme/
Paysage



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Sylvain Drocourt (pomologue) et la pépinière Chatelain



CONTACT

Marie STURMA



COÛT DE L'ACTION
18 900 €



De plus, il a procédé au suivi des différentes plantations faites sur le territoire du Parc ces dernières années.

Enfin, malgré l'année particulière traversée, le Parc a pu organiser 3 animations autour des arbres fruitiers :

- démonstration de taille de formation à Luzarches le 22 février,
- plantation participative au Cinédori à Orry-la-Ville le 7 mars,
- formation à la taille d'arbres fruitiers à destination des agents techniques des communes à Pontarmé le 5 février.

PLANTONS LE DECOR

Pour la deuxième année consécutive, le Parc a adhéré au dispositif « Plantons le décor » de la Région Hauts-de-France. Pour rappel, il s'agit d'une commande groupée permettant de faire bénéficier les particuliers, associations, collectivités, entreprises de tarifs avantageux pour l'achat d'arbres, arbustes et variétés fruitières et légumières d'origine locale. Ce dispositif est monté en partenariat avec des producteurs-fournisseurs régionaux.

Les commandes étaient ouvertes de septembre 2020 à début janvier 2021, pour une livraison collective le samedi 30 janvier 2021. 64 commandes ont été passées, soit :

- 1 679 arbres et arbustes (contre 678 en 2019),
- 123 arbres fruitiers (contre 66 en 2019),
- 79 sachets de graines potagères (contre 58 en 2019),
- 62 filets de bulbes potagères comme l'ail et l'échalotte (contre 25 en 2019).

L'opération « Plantons le décor » sera renouvelée en 2021.



Remise des plants.

Réalisation des schémas cyclables

Calendrier : janvier à décembre 2020

En 2011, le Plan Climat Energie piloté par le Parc sur son territoire a identifié les déplacements comme le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre avec 45% des émissions. Pour répondre à cet enjeu majeur, le Parc promeut une politique de déplacements responsables face au changement climatique au travers d'actions spécifiques, et notamment l'élaboration de schémas des mobilités actives (vélo principalement) à l'échelle des communes et de communautés de communes.

En 2020, les schémas cyclables directeurs de 2 intercommunalités ont été restitués :

- Senlis Sud-Oise (CCSSO) ➡ ce schéma comprend 42 itinéraires. Il va être proposé à la commission finance de la CCSSO d'échelonner leur réalisation sur 10 ans.
- et Carnelles Pays-de-France (CCCPF) ➡ ce schéma comprend 18 itinéraires dont 11 prioritaires.

Celui de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) est toujours en cours de réalisation.

Ces études, réalisées par des bureaux d'études spécialisés, ont permis de construire une vision globale et cohérente de la mise en place d'une politique cyclable sur le territoire du Parc. Elles préconisent trois types de recommandations indispensables au développement du vélo :

- des aménagements,
- des services,
- ou encore de la communication.

Ces études représentent une ligne directrice à suivre pour les prochaines années. Elles permettent d'asseoir les volontés du territoire et représentent un document de référence, un pré-requis nécessaire aux dossiers de demande de subvention. De plus, elles permettent aux Communautés de communes de prévoir un budget pluriannuel d'investissement sur le sujet.

Enfin, un outil pratique sur le WEB SIG du Parc permettra aux techniciens, mais également aux élus des Communautés de communes, d'avoir un outil simple de gestion et suivi de la politique d'aménagement cyclable de leur territoire. Cet outil est en cours de réalisation.

Par ailleurs, l'arrivée au Parc d'un chargé de mission « mobilité, durable » va permettre d'apporter de l'ingénierie supplémentaire à disposition des communes et communautés de communes pour accompagner le passage à la phase opérationnelle des schémas cyclables (recherche de financements, montage de dossiers, animation ou expérimentation de services, etc).



COMMISSION

Ressources naturelles
énergie-climat



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Communauté de communes
Carnelles Pays de France,
Communauté de communes
de l'Aire Cantilienne,
Communauté de communes
Senlis Sud Oise



MAÎTRE D'ŒUVRE

Alkhos et Explain



CONTACT

Coline LEPACHELET

QUELQUES CHIFFRES

Une **100 aine**
d'itinéraires sont prévus sur le territoire du Parc !

COÛT DE L'ACTION

109 710 €

**COMMISSION**

Ressources naturelles
énergie-climat

**PARTENAIRES
SPÉCIFIQUES**

L'ADEME, la Région Hauts-de-France, Les différents niveaux de collectivités (Régions, Départements, EPCI, communes), les chambres consulaires et divers autres organismes techniques.

**CONTACT**

Coline LEPACHELET

Candidature pour un Contrat d'Objectifs Territorial pour la Troisième Révolution Industrielle

Calendrier : Janvier à décembre 2020

Le Parc a signé en janvier 2020 un Contrat d'Objectifs Territorial pour la Troisième Révolution Industrielle (COTTRI). Il s'agit d'un contrat sur 3 ans, avec l'Etat, l'ADEME et la Région Hauts-de-France, qui formalise l'engagement du territoire dans la mise en œuvre d'objectifs en faveur de la transition écologique et énergétique.

9 thématiques obligatoires doivent être traitées avec pour chacune un objectif chiffré décrit dans le tableau ci-contre.

Le bilan de l'année 2020 est détaillé pour chaque sujet dans la dernière colonne du tableau.

Les actions qui sont en phase opérationnelle sont détaillées plus longuement dans une fiche dédiée au rapport d'activités. En revanche, les actions des thématiques qui sont encore en réflexion seront traitées, validées et votées en commission Ressources naturelles, Energie, Climat (RENEC) puis en bureau du Parc dès 2021.

COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement

QUELQUES CHIFFRES

270 000 €, c'est le montant de l'aide attribuée par l'ADEME et la Région au territoire pour mettre en place le programme d'actions.

DOMAINES DE COOPÉRATION	INDICATEURS	UNITÉ	OBJECTIF CUMULÉ SUR 3 ANS	BILAN ANNEE 2020
PATRIMOINE PUBLIC Réduire les consommations des bâtiments publics via des projets de rénovation exemplaire	Opérations de rénovation globales de bâtiments publics déléguées (niveau BBC rénovation)	nb	30	Réflexion en cours avec le SE 60 et l'ADIL 60 concernant la mise en place d'un service aux communes pour un accompagnement aux travaux de rénovation
PATRIMOINE PRIVE Encourager les particuliers à s'engager dans la rénovation énergétique de leur logement	Opérations de rénovation énergétique réalisées (pour le particulier) ou à minima engagées (pour le bailleur social) (niveau BBC rénovation ou - 40% d'économie d'énergie)	nb	700	Réflexion avec le SPEE (Service Public de l'Efficacité Énergétique) pour accélérer les travaux dans les copropriétés ou dans les quartiers de maisons individuelles homogènes et particulièrement concernées par le besoin de rénovation.
MOBILITE DECARBONEE Accompagner les communes et les EPCI à définir et réaliser des itinéraires favorables au vélo	Itinéraires cyclables réalisés ou votés (pistes cyclables séparées et aménagements cyclables)	km	+ 30	- Réalisation de 3 schémas directeurs cyclables à l'échelle des EPCI - Recrutement d'un chargé de mission « mobilité durable » pendant 2 ans pour un renfort en ingénierie et en animation afin d'aider les communes à passer à la phase opérationnelle (réalisation des dossiers réglementaires/de demandes de subventions, etc)
ALIMENTATION DURABLE Mettre en place un système d'aide à l'installation de producteurs et soutenir des actions en faveur de la conversion en surfaces agricoles	Porteurs de projets engagés (projets en émergence)	nb	+ 10	- Lancement d'une étude par la SAFER pour l'identification de foncier agricole
ECONOMIE CIRCULAIRE Initier une démarche territoriale sur la réduction des déchets, le réemploi et la réutilisation	Volume de déchets d'encombrants ménagers évités grâce au projet de recyclerie territorial	t	300	Réflexion en cours avec la CCAC pour le co-financement du poste de coordinateur de projet nécessaire au lancement de la recyclerie : ingénierie pour la constitution juridique, et gouvernance de la structure et le montage financier.
ENERGIES RENOUVELABLES Favoriser l'émergence de projets ENR et citoyen	Projets ENR engagés (avec respect des seuils décrits dans les COT ENR)	nb	20	Accompagnement de Luzarches pour un projet photovoltaïque et de géothermie
ADAPTATION Adapter les 3 forêts du territoire et préparer les forêts aux conditions climatiques de demain grâce à une gestion forestière optimisée	Surface de forêts concernées par le travail de gestion forestière adaptée	ha	150	Financement et suivi d'une étude observatoire concernant les impacts du changement climatique en forêt de Chantilly : observatoire sur 300 placettes
QUALITE DE L'AIR Améliorer la qualité de l'air des établissements recevant du public sensible (école, crèche, EPHAD)	Établissements sensibilisés et pourcentage de cibles publiques qui entre dans une démarche de mise en œuvre de l'action	%	100	/
BIODIVERSITE ET STOCKAGE DU CARBONE Préserver la trame verte du territoire et renforcer les continuités écologiques grâce à la structuration et l'animation de nouvelles filières économiques	Surface agricole conventionnelle convertie en prairie de fauche	ha	+ 170	Étude économique de faisabilité de mise en place d'une filière foin locale
URBANISME DURABLE Préserver la ressource en eau grâce à une gestion durable et locale des eaux pluviales	Espace urbain en cours de désimperméabilisation et revégétalisation	m²	10 000	Études de désimperméabilisation des sols urbains : 6 communes accompagnées en 2020
RECHERCHE, DEVELOPPEMENT ET L'INNOVATION Engager une stratégie et des projets de recherche-action sur les éco-matériaux	Projets engagés avec des organismes de recherche (ex : CODEM, CEEBIOS) sur les éco-matériaux	nb	2	Discussion avec différents acteurs de la recherche et développement pour une prestation d'accompagnement



**COMMISSIONS**

Patrimoine et réseaux écologiques, Forêt/Filière bois, Ressources naturelles énergie-climat

**CONTACTS**

Coline LEPACHELET,
Jean-Luc HERCENT

Conseil et accompagnement en matière d'environnement

Calendrier : Janvier à décembre 2020

Durant l'année 2020, le Parc a suivi un certain nombre de dossiers ou a donné des conseils en environnement, indépendamment des avis officiels donnés sur des projets.

En matière d'espaces et de patrimoines naturels :

- Participation aux travaux du Collectif pour les biocorridors picards,
- Suivi des travaux des comités de pilotage des déclinaisons régionales (Picardie et Ile-de-France) des plans nationaux d'actions : « Chiroptères », « Odonates », « Papillons »...
- Participation aux comités de gestion des Espaces Naturels Sensibles départementaux du Marais de Baillon (Asnières-sur-Oise) et du Gouy (Luzarches),
- Contribution à la révision du schéma des Espaces Naturels Sensibles du Département de l'Oise,
- Contribution au projet de réalisation d'un écopont au-dessus de l'autoroute A1 (massifs de Chantilly et d'Ermenonville),
- Contribution au projet de réalisation d'écoponts au-dessus de la RD1330 dans le cadre de la mise en 2x2 voies de cette route,
- Accompagnement d'un carrier pour la prise en compte d'oiseaux rares dans l'exploitation d'un de ses sites,
- Participation au jury de l'appel à projet en faveur des abeilles sauvages du Conseil Départemental du Val d'Oise.

En matière de carrières, de déchets, d'énergie :

- Suivi du projet d'installation de stockage de déchets inertes dans l'ancienne carrière du Haut Montel à Brasseuse,
- Suivi du projet de la recyclerie de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne

En matière de déplacements et d'infrastructures de transport :

- Suivi des Plans de Déplacement Mutualisé (PDM) des intercommunalités
- Suivi des Schémas Directeurs Cyclables (SDC) de Roissy et de l'Agglomération Creil Sud Oise

En matière de politique climat / énergie :

- Suivi des "Plan Climat Air Energie Territorial" (PCAET) des intercommunalités suivantes : Carnelle – Pays de France, Aire Cantilienne, Senlis Sud Oise, des Pays d'Oise et d'Halatte.

Par ailleurs, le Parc est membre des Commissions départementales Nature, Paysage et Sites de l'Oise et du Val d'Oise, de la Commission régionale de la Forêt et des Produits Forestiers des Hauts-de-France, des Commissions PEFC de Picardie et d'Ile-de-France, des Commissions régionales de l'économie agricole et du monde rural des Hauts-de-France et d'Ile-de-France, des Commissions régionales agro-environnementales et climatiques des Hauts-de-France et d'Ile-de-France ainsi que du Comité régional biodiversité des Hauts-de-France.

QUELQUES CHIFFRES

Une **vingtaine** de dossiers « environnement » traités

COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement



**PATRIMOINE HISTORIQUE
ET CULTUREL**

**COMMISSION**

Patrimoine historique
et culturel

**PARTENAIRES
SPÉCIFIQUES**

Communes, particuliers

**CONTACTS**

Philippe MEURANT et
François-Xavier BRIDOUX

Programme de réhabilitation du patrimoine rural

Calendrier : Janvier à décembre 2020

Le programme annuel de réhabilitation du patrimoine rural des communes participe à la sauvegarde et à la mise en valeur du petit patrimoine rural local. Les projets retenus par la commission Patrimoine Historique et Culturel, dont les maîtres d'ouvrage sont des communes ou des privés, reçoivent du Parc une aide financière et technique.

Pour le programme 2020, ce sont **8 projets de restauration qui ont été retenus**. Il s'agit de projets concernant :

- Une fontaine-abreuvoir à Asnières-sur-Oise,
- Un calvaire à Rully,
- L'ancienne glacière du château à Lamorlaye,
- Le mur de clôture de l'église de Noisy-sur-Oise,
- Un portail à Pontpoint,
- Le monument aux morts de 1870 à Pont-Sainte-Maxence,
- Le puits Napoléon dans le domaine du Lys à Lamorlaye,
- Un calvaire à Saint-Vaast de Longmont.

En 2020, les restaurations suivantes ont été réalisées :

- Le bâtiment du pas de tir (logis) du jeu d'arc de Vineuil-Saint-Firmin / programme 2018,
- Le bâtiment des pompes à La Chapelle-en-Serval / programme 2018,
- Un mur de clôture (seconde tranche) à Fontaine-Chaalis / programme 2019,
- Le calvaire du four à chaux à Coye-la-Forêt / programme 2019,
- Un portail en fer forgé et les murs de clôture qui l'encadre, au Plessis-Luzarches / programme 2019,
- Un calvaire à Rully / programme 2020,
- Un calvaire à Saint-Vaast de Longmont / programme 2020.



Zoom sur le jeu d'arc à Vineuil-Saint-Firmin

Une 1^{ère} tranche de travaux de restauration de cette construction a été réalisée et réceptionnée fin 2020. Elle témoigne d'une tradition historique et culturelle forte du territoire : le tir à l'arc. Héritée des milices d'archers médiévales, cette coutume est toujours vivante. Elle a conservé son organisation en « compagnies » et en « rondes », ses rites et ses fêtes telles que la nomination du « roi » et le « bouquet provincial ». Elle est devenue au fil du temps un véritable sport, ce qui permet de maintenir l'utilité et la vie de ces éléments du patrimoine. Protégé par l'ombre de quelques arbres, le jeu d'arc est un lieu de rencontre, d'exercice et de compétition. Celui de Vineuil, avec son arche monumentale et ses 2 logis, est un des plus anciens et des plus spectaculaires du PNR.

COÛT DE L'ACTION

83 626 €

QUELQUES CHIFFRES

8 dossiers retenus par la
Commission en 2020



© Beucher

**ARCHITECTURE /
URBANISME / PAYSAGE**

**COMMISSION**Architecture, Urbanisme,
Paysager**PARTENAIRES
SPÉCIFIQUES**Association La Jeanne d'Arc,
Communes**CONTACT**

Solange DUCHARDT

Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère des espaces boisés et du patrimoine végétal

Calendrier : Janvier à décembre 2020

Le fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal permet de mettre en œuvre des projets écologiques et paysagers dans les communes et chez les partenaires privés.

Afin d'assister la chargée de mission Paysage du Parc dans l'accompagnement des communes sur des questions liées au végétal (gestion différenciée des espaces verts, fleurissement durable, plantations d'arbres et d'arbustes,...), **une convention annuelle avec Odile VISAGE paysagiste, a été contractualisée pour la réalisation d'études de plantation et de conseils auprès des communes.**

En 2020, les structures suivantes ont bénéficié de ce fonds attribué par le Parc :

■ CINEDORI à Orry-la-Ville – fournitures pour plantation participative

L'association « La Jeanne d'Arc », qui gère le Cinédori, a souhaité valoriser les abords du cinéma. Dans le cadre d'une étude paysagère, Odile Visage avait proposé la plantation de 12 arbustes dont des petits fruits comestibles, 5 plantes grimpantes, 2 vignes, une prairie fleurie favorable aux pollinisateurs et des bulbes. Sylvain Drocourt a apporté ses conseils pour la plantation de 3 arbres fruitiers. Des bordures et des potelets en bois de châtaignier protègent les plantations et retiennent le paillage. Sylvain Drocourt et Odile Visage ont animé un chantier participatif en début d'année. En raison de la pandémie, les habitants n'ont pas pu être accueillis à cette journée. Les travaux ont été réalisés par les membres de l'association. Ils ont par ailleurs planté les bulbes et semé les plantes mellifères à l'automne.

■ SICTEUB, à Asnières-sur-Oise – étude paysagère et projet de plantation

Lors de la construction de la nouvelle station d'épuration d'Asnières-sur-Oise qui se trouve en site classé, le SICTEUB (Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement d'Eaux Usées des Bassins de la Thève et de l'Ysieux) s'était engagé à l'acquisition des parcelles Z43 et Z435 (6500m²) et au boisement de la plaine afin d'intégrer ces nouveaux équipements dans le paysage.

Une étude paysagère et de plantations propose une intégration dans le paysage spécifique de la plaine d'Asnières-sur-Oise. En effet, la station d'épuration, perceptible depuis la RD 922 en surplomb, est un édifice imposant dans le paysage de plaine rurale. Afin de réduire l'impact visuel de cette dernière sur l'environnement, il a été envisagé de mettre en place des écrans végétaux entre la station d'épuration et la route départementale permettant de dissimuler les différents ouvrages. Ceci répond ainsi aux enjeux du site classé et de sa mise en valeur. L'étude a été confiée au bureau d'étude paysagiste Zeppelin.



Plantation d'un verger.

COÛT DE L'ACTION
32 053 €

QUELQUES CHIFFRES

4 projets
de plantation

9 arbres

852
arbustes

12 plantes
grimpantes

Le concept développé par le bureau d'étude porte sur une dynamique productive et comestible : fruitiers à noyaux, fruitiers à pépins, espèces à fruits secs, petits fruits en strate basse. 59 arbres et 168 arbustes sont plantés. De grands arbres (noyers communs) viennent épauler le chemin tandis qu'un verger (pruniers, pommiers, poiriers) se déploie entre la route départementale et le chemin. Une haie champêtre crée une interface bénéfique entre le champ voisin et le verger. Elle servira de gîte et de couvert à la petite faune et attirera les pollinisateurs utiles aux arbres fruitiers. Les travaux ont été réalisés à l'automne 2020. La mise en place d'un éco-pâturage est envisagée pour 2021.



■ **APREMONT – fourniture de plantes et de matériel pour la végétalisation de l'entrée nord-est de la commune dans le cadre de l'opération « Fleurir nos villages » - 2^{ème} tranche**

Avec l'aide financière de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Hauts-de-France, le PNR a élaboré un programme de fleurissement durable à destination des communes de moins de 1200 habitants intitulé "Fleurir nos villages". Suite à un appel à candidatures, 9 communes se sont portées volontaires dont APREMONT.

Le programme a consisté à initier l'utilisation des plantes vivaces en formant les agents communaux et les élus lors d'une séance "théorique" en salle, de deux ateliers de projet et d'une plantation collective d'un ou deux massifs choisis ensemble.

Le bureau d'études OMNIBUS, mandaté par le PNR, a réalisé un plan d'actions global sur la commune servant de guide de fleurissement pour plusieurs années.

Suite à l'étude paysagère, une première phase de plantations a été réalisée en avril 2018, à l'entrée du cimetière près de la place du 8 mai. La commune d'Apremont a réalisé cette année la deuxième tranche de plantations prévue dans l'étude, à l'entrée nord-est du village.

Les fournitures comprennent 11 arbustes champêtres et environ 1000 plantes vivaces en bordure d'un fossé, 5 chèvrefeuilles des bois pour masquer un édifice technique, du compost et du broyat de bois comme paillage pour une superficie de 145 m².

■ **BORAN-SUR-OISE – Aménagement de la Plage de Boran - fournitures et travaux**

La commune de Boran-sur-Oise souhaite revaloriser le site de la Plage de Boran. Elle dispose d'un terrain communal face à la piscine de Boran qui accueille du public. Suite à une étude paysagère réalisée par Odile VISAGE paysagiste, la commune a fait réaliser les travaux d'abattage de 11 peupliers et 2 marronniers, la suppression de la clôture vétuste autour de la parcelle, la remise en état du fossé. Les arbres ont été remplacés par des tilleuls plantés par bouquets de 3 et en retrait par rapport au bâtiment de la piscine. L'entrée du site et le petit bâtiment d'accueil sont mis en valeur après un débroussaillage et la plantation d'une charmille. La prairie communale est entourée d'une haie champêtre. L'ensemble de ces actions contribue à revaloriser le lieu et à le rendre plus attractif.

Le projet de plantation comprend : 9 tilleuls, 585 arbustes champêtres sur 235m², des charmilles composées de 76 arbustes, un semis de fleurs sauvages et graminées sur 536m² pour remettre les abords de la parcelle en état après les travaux d'abattage et le rognage des souches. La commune a été informée des procédures concernant la protection des chiroptères. Un protocole spécifique d'abattage a été transmis ainsi que les périodes possibles d'abattage des arbres, à l'automne.



Plantations à Boran.

**COMMISSION**

Architecture, Urbanisme,
Paysager

**PARTENAIRES
SPÉCIFIQUES**

Commune d'Apremont,
Creil, Fosses, Lamorlaye,
Montagny-Sainte-Félicité et
Ver-sur-Launette.

**MAÎTRE D'ŒUVRE**

Atelier A Ciel Ouvert,
Champ Libre et Paysages

**CONTACT**

Solange DUCHARDT

Valorisation et gestion des cimetières dans le cadre de l'objectif zéro phyto

Calendrier : Janvier à décembre 2020

Entre 2010 et 2017, le Parc a accompagné 35 communes, 8 golfs, 3 parcs de loisirs et la base aérienne de Creil dans la gestion durable de leurs espaces verts.

Depuis le 1er janvier 2017, la loi du 18 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, interdit l'utilisation des produits phytosanitaires issus de la chimie de synthèse pour l'ensemble des structures publiques pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries ou promenades accessibles au public, excepté certains « espaces à contraintes » dont les cimetières font partie. En effet, l'arrêté du 15 janvier 2021 stipule que l'utilisation des produits phytopharmaceutiques seront interdits dans différents lieux dont les cimetières et colombariums à partir du 1er juillet 2022.

La gestion des cimetières sans produits désherbants est difficile étant donné le peu de moyens dont dispose les petites communes.

Les contraintes réglementaires et budgétaires (local sécurisé, certiphyto, combinaison de protection, coût des produits, etc) conduisent les communes à abandonner l'usage des produits phytosanitaires également dans les cimetières mais sans solution de remplacement. Les agents des espaces verts passent beaucoup de temps à désherber manuellement pour garder un aspect soigné à ces lieux. Ils ne peuvent plus ainsi se consacrer au désherbage des rues et autres tâches qui leur incombent.

La végétalisation permet d'abandonner l'utilisation des produits chimiques, de mieux faire accepter la présence de plantes spontanées, d'accueillir plus de biodiversité. En outre, elle adoucit généralement l'aspect des cimetières à l'ambiance très minérale. Les attentes des habitants évoluent, de nouvelles conceptions voient le jour, plus paysagères et plus accueillantes pour les humains et la biodiversité comme par exemple au cimetière de Souché où la ville de Niort propose un cimetière écologique.

En 2019, un programme sur la végétalisation, l'aménagement et la gestion des cimetières a été proposé par le Parc. Suite à un appel à candidatures, 12 communes se sont déclarées intéressées par la démarche. **Une première tranche portant sur la participation de 6 communes a été réalisée en 2020. Les communes suivantes ont participé à cette opération : Apremont, Creil, Fosses, Lamorlaye, Montagny-Sainte-Félicité et Ver-sur-Launette.**

Il leur est proposé un **diagnostic paysager et technique de leur cimetière, des orientations d'aménagement avec esquisses**, choix de matériaux, listes de plantes adaptées aux différentes situations et **des conseils de gestion pour préserver les espèces et favoriser la biodiversité** (maintien de sols sableux pour les abeilles solitaires, valorisation de la flore locale spontanée). L'ensemble est chiffré et phasé. Un volet de communication et de sensibilisation de la population complète cette action.

■ **à Creil** (cimetière du Plessis-Pommeraye), le bureau d'études Champ libre a présenté le diagnostic et enjeux fin 2020. Les orientations choisies par le groupe de travail (aménagement favorables à la biodiversité, amélioration de l'accueil du public) doivent être développées et présentées début 2021.

QUELQUES CHIFFRES

28 fiches éditées

COÛT DE L'ACTION
76 705 €

■ **à Lamorlaye**, le bureau d'études Paysages a proposé des aménagements et des plantations dont une extension du cimetière dans le bois attenant, un déplacement du monument aux morts et du jardin du souvenir. Une analyse physico-chimique des sols est en cours afin de préciser les coûts des travaux à réaliser. Le volet communication et sensibilisation des habitants à la transformation des pratiques dans le cimetière doit encore être réalisé.

■ **A Fosses et Apremont**, les orientations données ont permis d'amorcer un changement de pratiques (Fosses) et pourront inspirer les communes dans l'aménagement et la gestion de leur cimetière.

■ **A Montagny-Sainte-Félicité et Ver-sur-Launette**, les études sont achevées. Le bureau d'études A Ciel Ouvert a chiffré les travaux à entreprendre. Ce qui permet aux communes de préparer les budgets à venir. Un article et une affiche d'information ont été produits. Le volet sensibilisation des habitants devait se réaliser au printemps 2021. Mais compte tenu de la pandémie, il est peu probable de pouvoir réunir du public à ce moment-là. Ver-sur-Launette envisage toutefois la préparation du sol (décapage d'un chemin goudronné) pour une plantation participative de plantes vivaces, reportée à l'automne 2021, si l'évolution de la pandémie le permet. Elle prévoit aussi la plantation d'arbres. A Montagny-Sainte-Félicité une reconnaissance des plantes spontanées qui se développent dans le cimetière au printemps, a été proposée.

La plupart des communes s'engagent vers un engazonnement de leurs allées, la plantation de vivaces, d'arbres et d'arbustes. Cette végétalisation peut être financée par le fonds pour la gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal. Certaines s'orientent vers des conceptions plus « naturelles » pour leurs extensions (Montagny-Sainte-Félicité, Ver-sur-Launette) allant jusqu'à vouloir créer un espace cinéraire dans un sous-bois (Lamorlaye), intégrant de nouvelles approches d'inhumation plus écologiques (absence de caveau en béton, urne biodégradable, suppression de pierre tombale, etc). Plusieurs communes ont déjà communiqué sur leurs intentions dans leur bulletin municipal (exemples : Lamorlaye, Montagny-Sainte-Félicité et Ver-sur-Launette).

Parallèlement aux études spécifiques à chaque commune, sont éditées **28 fiches pratiques sur la végétalisation, l'aménagement et la gestion des cimetières**. Celles-ci comprennent également un volet sur les aspects culturels, historiques et réglementaires. **Elles seront mises à disposition de toutes les communes au premier trimestre 2021.**



Proposition de végétalisation du cimetière de Ver-sur-Launette (photomontage)

**COMMISSION**

Architecture-Urbanisme-
Paysage

**PARTENAIRES
SPÉCIFIQUES**

Les communes d'Asnières-
sur-Oise, Coye-la-Forêt,
Mours, Saint-Martin-du-
Tertre, Senlis et Viarmes,
l'Agence de l'Eau Seine-
Normandie, le SAGE de La
Nonette

**MAÎTRE D'ŒUVRE**

A Ciel Ouvert + Urban
Water, Champ Libre + GTA
Environnement, Paysages +
SEGI

**CONTACT**

Jean-Marc GIROUDEAU

Aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales dans six communes du Parc

Calendrier : Depuis septembre 2020 (en cours)

Limiter l'imperméabilisation des secteurs urbanisés permet d'infiltrer au plus près de la source et d'éviter que ces eaux ne se chargent en pollution. Les espaces verts, mares, trottoirs enherbés, noues, toits végétalisés, chaussées drainantes ne sont que quelques exemples de techniques de gestion alternative et durable du pluvial qui participent à l'aménagement paysager de la commune.

Les objectifs de cette opération, en adéquation avec « Les clés d'un aménagement réussi » de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, sont de :

- Infiltrer la pluie là où elle tombe afin d'éviter tout ruissellement,
- Éviter au maximum la circulation de l'eau dans les infrastructures enterrées,
- Privilégier des aménagements robustes et fonctionnels dans un paysage soigné,
- Choisir des espèces végétales adaptées au climat local, résistantes et d'un entretien facile.

En effet, dans les communes du Parc naturel régional Oise-Pays de France, comme dans la plupart des communes françaises, une ingénierie jusqu'au-boutiste a imposé le recours systématique à une logique de réseaux (imperméabilisation-caniveaux-ava-loirs-canalisation- stations de traitement-rejet) dans la gestion des eaux pluviales, et a conduit à une impasse tant technique (toujours plus d'eau à traiter), qu'environnementale (disparition de la nature en milieu urbain) et financière (surcoût des aménagements).

Pourtant face au changement climatique et aux épisodes de sécheresse estivale intense, l'eau de pluie ne doit plus être perçue comme un déchet à dissimuler, mais comme une source de vie. La nature et la biodiversité peuvent retrouver leur place en ville grâce à une nouvelle gestion de l'eau.

Il s'agit aujourd'hui, non seulement de produire des aménagements plus respectueux de l'environnement, et moins onéreux, que d'opérer un retour en arrière en supprimant, là où c'est possible, le suréquipement constaté :

- redonner de la perméabilité aux surfaces urbanisées, en optimisant la largeur des voiries existantes, en supprimant l'imperméabilisation au profit d'espaces végétalisés ou en rendant perméables des surfaces imperméables (surfaces de stationnement des véhicules, par exemple),
- permettre aux eaux pluviales de se diriger vers des dispositifs d'épuration naturels (accotements enherbés, noues végétalisées, espaces verts en creux, ...), en supprimant les bordures et bordurettes.

COÛT DE L'ACTION

199 266 €

Ces mesures auront pour effet de réduire les débordements des réseaux, en période d'orages par exemple, avec pour conséquence des dégradations de voirie, l'inondation de sous-sols ou de points bas d'espaces urbanisés, de restaurer la nature en ville, et par là même de rafraîchir la ville (lutte contre les îlots de chaleur) et de s'adapter aux changements climatiques en réintroduisant une végétation participant à sa bio-climatisation par les échanges thermiques liés à la transpiration des plantes ou à la simple évaporation.

Les communes participantes au programme sont les communes d'Asnières-sur-Oise, Coye-la-Forêt, Mours, Saint-Martin-du-Tertre, Senlis et Viarmes. Toutes les études ont été lancées. Trois sont en phase finale : Asnières-sur-Oise, Coye-la-Forêt et Saint-Martin-du-Tertre. Mours et Viarmes devraient être terminées à l'été 2021 et Senlis, à l'automne 2021.

Cette opération fait partie des actions retenues dans le Contrat d'Objectifs Territorial pour l'amplification de la Troisième Révolution Industrielle signé avec l'ADEME et la Région Hauts-de-France, avec un indicateur de résultat à atteindre.

Le financement est assuré à 50% par l'agence de l'eau Seine Normandie, 20 % par les communes, le restant étant à la charge du Parc.



Actions proposées



Coupe de principe

3 Etang et abords

Orientations d'aménagement

- Aménagement d'un espace inondable ponctuellement
- Reprise des abords de l'étang et création de massifs en creux
- Plantation d'arbres

Aménagement espace inondable par paliers

Existant



COMMISSION
Tourisme



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

les communes de Ver-sur-Launette, Senlis, Luzarches et les Architectes des Bâtiments de France



CONTACT
Brigitte SOUVERAIN

Signalisation d'Information Locale

Calendrier : Janvier à novembre 2020

Pour répondre à un besoin de panneaux directionnels d'informations locales, plusieurs communes ont fait appel au Parc pour obtenir une charte de signalétique. C'est ainsi que **depuis 2013, 22 communes ont bénéficié du programme « Signalisation d'Information Locale »** proposé par le Parc selon sa charte graphique et ont été équipées de panneaux. Ces dispositifs ont permis de résorber progressivement les pré-enseignes illégales ou mal intégrées. Le mobilier s'intègre bien dans le contexte de nos villages, et les élus et les habitants sont satisfaits de l'esthétique du projet.

En 2018 les communes de **Ver-sur-Launette, Senlis et Luzarches ont demandé à bénéficier, aussi, de ce programme.**

Comme Senlis et Luzarches sont de grandes communes, une étude préalable à l'installation de la Signalisation d'Information Locale a été réalisée. Ce qui a permis, dans une large concertation, de choisir, avec les intervenants et les élus, les indications à faire figurer et les emplacements appropriés.

Suite à cette étude, le mobilier a été adapté aux couleurs et aux spécificités patrimoniales des 2 villes. A Senlis, les tailles des mâts et des lattes indicatives ont, aussi, été réduites pour une meilleure intégration aux spécificités piétonnes du cœur préservé de la ville.

La pose des panneaux s'est déroulée entre janvier 2020 et octobre 2020.

A noter que le taux de subvention des coûts de ce mobilier varie en fonction du nombre d'habitants :

- moins de 2 000 habitants : 50% (Ver-sur-Launette),
- entre 2 000 et 5000 habitants : 30% (Luzarches),
- plus de 5 000 habitants : 20% (Senlis).



QUELQUES CHIFFRES

A Senlis

89 mobiliers ont été posés,

A Luzarches

49 mobiliers,

A Ver-sur-Launette

7 mobiliers.

COÛT DE L'ACTION
39 530 €

Elaboration de cahiers de recommandations architecturales

Calendrier : Janvier à novembre 2020

L'élaboration de cahiers de recommandations architecturales a pour objectif la réalisation d'un document de conseils et de sensibilisation pour toutes les communes. Chaque commune doit, in fine, pouvoir disposer d'un cahier de recommandations architecturales qui lui soit propre.

C'est un document pratique et pédagogique permettant de répondre utilement aux interrogations de pétitionnaires pour l'entretien de leur bâti et lors de demandes d'autorisation de travaux et de permis de construire.

La commune peut annexer le cahier de recommandations architecturales à son document d'urbanisme communal, à l'occasion de l'élaboration ou d'une révision de leur plan local d'urbanisme. A défaut, elle peut lui donner une traduction réglementaire précise dans ce même PLU.

Le cahier de recommandations architecturales est composé d'un ensemble de fiches spécifiques à chaque village, décrivant les différents types architecturaux présents dans le village, jusque dans le détail des éléments les composant.

Chaque cahier de recommandations architecturales comporte :

- une partie commune à tous les cahiers de recommandations traitant de villages appartenant à une même unité paysagère, exposant les caractéristiques physiques et paysagères de cette unité paysagère (la chemise),
- un ensemble de fiches spécifiques à chaque village, décrivant les différents types architecturaux présents dans le village, jusque dans le détail des éléments les composant,
- des fiches décrivant les typologies de jardins,
- une fiche spécifique à l'entretien du patrimoine bâti,
- une fiche de sensibilisation à l'architecture contemporaine,
- une fiche de sensibilisation à l'approche environnementale,
- une fiche de rappel réglementaire.

En 2020, le Parc a travaillé sur :

- le **cahier de recommandations architecturales de la commune d'Aumont-en-Halatte** qui a été distribué en juillet 2020.
- les **cahiers de recommandations architecturales des communes de Saint-Maximin, d'Auger-Saint-Vincent, de Bellefontaine et de Belloy-en-France** qui devraient être distribués au cours du 4^{ème} trimestre 2021.



COMMISSION
Architecture, Urbanisme, Paysage

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES
Communes concernées, Architecte des Bâtiments de France de l'Oise

MAÎTRE D'ŒUVRE
Auréli Rouquette
Architecture

CONTACT
Philippe MEURANT

MAISONS RURALES RECOMMANDATIONS

Rappel réglementaire :

- Au titre de l'article R. 411-1 du Code de l'urbanisme et de l'article 10 de l'arrêté préfectoral du 12/02/2019, les communes de Saint-Maximin, d'Auger-Saint-Vincent, de Bellefontaine et de Belloy-en-France sont soumises à un régime de permis de construire.
- Les modifications de destination des zones d'habitat individuel sont soumises à un permis de construire.
- Les modifications de destination des zones d'habitat individuel sont soumises à un permis de construire.
- Les modifications de destination des zones d'habitat individuel sont soumises à un permis de construire.

Préconisations :

- Favoriser l'entretien du patrimoine bâti.
- Favoriser l'entretien du patrimoine bâti.
- Favoriser l'entretien du patrimoine bâti.
- Favoriser l'entretien du patrimoine bâti.

Préconisations :

- Favoriser l'entretien du patrimoine bâti.
- Favoriser l'entretien du patrimoine bâti.
- Favoriser l'entretien du patrimoine bâti.
- Favoriser l'entretien du patrimoine bâti.

QUELQUES CHIFFRES

1 cahier distribué 4 cahiers en cours d'élaboration

COÛT DE L'ACTION
12 615 €



Elaboration d'un cahier de recommandations pour les devantures et enseignes

Calendrier : Janvier à mai 2020



COMMISSION

Architecture, Urbanisme, Paysage



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Architectes des Bâtiments de France de l'Oise et du Val d'Oise



MAÎTRE D'ŒUVRE

Auréli Rouquette
Architecture



CONTACT

Philippe MEURANT

Sur l'ensemble du territoire du Parc, le traitement patrimonial des devantures dans les fronts bâtis est globalement inégal, parfois peu harmonieux voire même disgracieux. La disparité de formes, de matériaux et de teintes entre les devantures d'un même alignement urbain, les déséquilibres dans la qualité du traitement des devantures sur les bâtis anciens et la multiplication des enseignes, des stores et auvents, des systèmes de fermeture, des styles de lettrages et des éclairages ne favorisent pas l'harmonie du paysage urbain en cœur de bourg ou de village.

Le Parc souhaite contribuer à la préservation de ce patrimoine, valorisant par là même le commerce de proximité et contribuant ainsi à un développement économique respectueux du paysage urbain patrimonial.

Il a ainsi proposé aux communes l'élaboration de cahiers de recommandations pour les devantures et enseignes commerciales.

Quatre communes (Chantilly, Luzarches, Pont-Sainte-Maxence, Viarmes) bénéficient déjà d'un fascicule ou d'un cahier de recommandations, financé par le Parc.

Ce document est destiné prioritairement aux commerçants déjà installés et aux porteurs de projet qui souhaitent ouvrir ou réhabiliter un commerce dans la ville. Il est aussi un outil d'aide au conseil et à la décision pour les élus amenés à traiter les demandes d'autorisations de devantures et enseignes commerciales.

Cependant, la rédaction d'un document communal n'est pas pertinente pour les communes, petites ou moyennes, qui possèdent peu de commerces.

Le Parc s'est donc engagé dans l'élaboration d'un cahier commun à l'ensemble de ces communes.

Le cahier de recommandations pour les devantures et enseignes des petites et moyennes communes du Parc a été finalisé et édité en mai 2020.

Les types de devantures

La devanture en applique
La devanture en applique reprend les codes des devantures de la fin du 19^e siècle, elle est en bois ou en fer sur support de la façade existante.

Ce type de devanture est en bois ou en pierre protégé le pied de façade en bois la plinthe pour éviter le recouvrement, elle doit se voir bien en contre-jour avec le sol.

La devanture en applique

Ce type de devanture est en bois ou en pierre protégé le pied de façade en bois la plinthe pour éviter le recouvrement mais elle ne bouchera pas directement le sol.

8 DESCRIPTION
La devanture en applique est constituée d'un ensemble encastré en saillie par rapport au nu de la façade (de 15 à 20 cm). Elle est constituée d'une partie horizontale (l'enseigne) (habillage) et de deux parties verticales permettant à l'origine de loger des vitres de formes régulières (bois ou métal), et d'un socle mouluré surmonté d'une grande allège moulurée plus ou moins haute. Ce type d'enseigne en bois est peinte et ses panneaux et moulures sont encastrés.

9 DESCRIPTION
La devanture en feuillure est caractérisée par un positionnement dans l'alignement des tableaux de façade. Le socle mouluré est mouluré (15 à 20 cm) et permet de positionner les vitres au nu de la façade. Les ouvertures commerciales (enseignes) sont en harmonie avec la composition des tableaux de façade, même si leurs vitres sont différentes. Ce type de devanture comprend une partie supérieure d'écriteau en saillie, elle doit être différenciée du commerce.

La devanture en feuillure

La devanture en feuillure est une disposition plus récente que la devanture en applique. La vitre, la plus saillante en hauteur, est positionnée dans l'alignement du mur en retrait par rapport au nu de la façade antérieure de la façade. Elle est la plus adossée pour les bords extérieurs.

Ce type de devanture est en bois ou en pierre protégé le pied de façade en bois la plinthe pour éviter le recouvrement mais elle ne bouchera pas directement le sol.

QUELQUES CHIFFRES

COÛT DE L'ACTION
12 549 €

5 documents terminés

Etude de diagnostic patrimonial et architectural pour la mise en valeur du centre bourg de Viarmes

Calendrier : Janvier à mars 2020

La commune de Viarmes, dans le cadre d'une démarche de mise en valeur de son patrimoine bâti souhaite inciter à la restauration des immeubles anciens et à la rénovation des devantures commerciales. Cette démarche de requalification urbaine a pour objectif la mise en valeur et la pérennisation patrimoniale de la ville. Elle vise plus particulièrement son centre ancien, dont la plupart des bâtiments présentent des façades plus ou moins vétustes et dont l'état sanitaire est parfois préoccupant. La commune cherche parallèlement à valoriser et dynamiser ses commerces de proximité. En 2019, un cahier de recommandations pour les devantures et enseignes commerciales a d'ailleurs été réalisé (financé par le Parc dans le cadre du programme d'action 2017).

Pour répondre à cet objectif, la commune a reçu délégation du Préfet pour la mise en place d'injonctions de ravalements. Parallèlement elle souhaite mettre en place un dispositif plus ambitieux sur quelques bâtiments anciens patrimoniaux du cœur de ville. **Pour cela, la commune voulait faire réaliser un diagnostic architectural et patrimonial sur 11 immeubles identifiés par l'Architecte des Bâtiments de France et l'architecte du Parc.**

L'étude de diagnostic de 11 immeubles réalisée comprend :

- un relevé des bâtiments,
- des élévations avec représentation des désordres et des pathologies,
- un rapport de diagnostic technique et architectural,
- les parties de restauration des façades,
- les programmes de travaux,
- les estimations prévisionnelles des travaux par bâtiment et par corps d'état.



COMMISSION

Architecture, Urbanisme, Paysage



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

La commune de Viarmes et les Architectes des Bâtiments de France



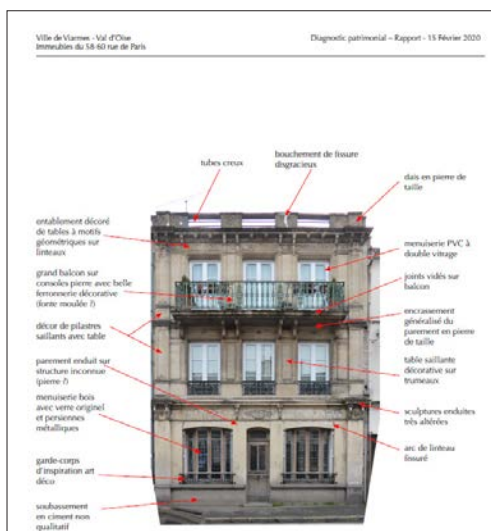
MAÎTRE D'ŒUVRE

AMS STRAM GRAM / Jean-Marc ALIOTTI
Architecte du Patrimoine - Urbaniste



CONTACT

Philippe MEURANT



QUELQUES CHIFFRES

11 immeubles concernés

COÛT DE L'ACTION
15 768 €



Projets des étudiants de L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris - Val de Seine, à Pont-Sainte-Maxence

Calendrier : Mars à juin 2020



COMMISSION

Architecture, Urbanisme, Paysage



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris – Val de Seine, commune de Pont-Sainte-Maxence



CONTACT

Jean-Marc GIROUDEAU

La collaboration entre le Parc et l'Ecole d'Architecture s'est poursuivie en 2020 dans le cadre de la convention de partenariat, qui permet à une soixantaine d'étudiants inscrits en Licence 3 de s'exercer sur un ou plusieurs sites de projets « réels » dans des communes du Parc, à partir d'un sujet proposé par leurs enseignants. Comme les quatre années précédentes, le programme s'inscrit dans le cadre d'une réflexion portant sur la mutation des territoires ruraux et péri-urbains, des territoires qui ont subi et subissent encore de profondes mutations.

La commune retenue pour cette année était la commune de Pont-Sainte-Maxence.

Il s'agit de s'appuyer sur les dynamiques en action pour recomposer les lieux, d'envisager leur densification, d'y maintenir et de développer les fonctions commerciales, les équipements et les logements.

L'objectif du « Projet architectural et urbain » est de procurer aux étudiants les savoir-faire fondamentaux du projet urbain, comme le dessin de l'articulation entre l'espace public et l'espace privé, d'une part, l'identification des systèmes qui composent le tissu urbain, d'autre part. Le tissu urbain est compris comme étant le produit d'interactions entre le bâti, le parcellaire, la voirie et l'espace public. La forme et les typologies de ce tissu urbain permettent d'appréhender la constitution de la ville, espaces et temps, et d'introduire à une pensée renouvelée de l'édifice et de son architecture.

Les étudiants ont donc analysé différents quartiers de Pont-Sainte-Maxence et proposé principalement des programmes de logement répondant notamment aux attentes suivantes :

- maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire,
- lutter contre le réchauffement climatique,
- favoriser la mixité sociale et fonctionnelle des quartiers en impulsant le développement en un même lieu de plusieurs activités.

Compte-tenu des conditions sanitaires, la revue des projets a été présentée en visioconférence le 24 juin 2020.

NORD / ZOOM 1 : ILOT OISE
Un lot commun avec des espaces partagés - jardin central



Contexte



COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement

QUELQUES CHIFFRES

60 étudiants

Suivi des projets d'aménagement

Calendrier : Janvier à décembre 2020

Depuis 2004, le Parc assure un suivi des projets d'aménagement. Cette démarche a pour finalité de veiller à la qualité urbaine des projets de développement, dans un souci de privilégier une économie intelligente de l'espace.

Le Parc est ainsi saisi soit par les communes, soit par les promoteurs, qui viennent prendre, en amont, conseils et avis.

En 2020, le travail a porté sur :

- L'aménagement du site de l'accrobranche Sherwood Parc à Viarmes,
- La création de résidences touristiques au château de Pontarmé,
- L'aménagement de l'îlot Pasteur à Fleurines,
- L'aménagement de la propriété Duwer à Luzarches,
- L'extension de la plateforme logistique LIDL à Barbery,
- Le schéma directeur d'aménagement du quartier Ordener à Senlis,
- La création de gîtes à la ferme d'Hérivaux à Luzarches,
- L'implantation d'éoliennes sur le plateau de Thelle,
- La réouverture du chemin de Montmélian à Mortefontaine,
- L'aménagement routier de Mongrésin à Orry-la-Ville.



COMMISSION

Architecture, Urbanisme,
Paysage



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

UDAP, DRIEE, communes ou
communautés de communes,
aménageurs



CONTACTS

Philippe MEURANT,
Solange DUCHARDT,
Jean-Marc GIROUDEAU

QUELQUES CHIFFRES

11

dossiers

12

réunions

COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement

**COMMISSION**

Architecture, Urbanisme,
Paysage

**PARTENAIRES
SPÉCIFIQUES**

Services de l'État notamment
les DDT, communes,
Architectes des bâtiments de
France, DREAL, DRIEE

**CONTACT**

Jean-Marc GIROUDEAU

Accompagnement à l'élaboration des documents d'urbanisme communaux et supra-communaux

Calendrier : Janvier à décembre 2020

L'accompagnement à l'élaboration des documents d'urbanisme a pour objectifs en premier lieu de s'assurer de la qualité de ces documents d'urbanisme. Il s'agit également, à leur demande, de conseiller des maires ou des présidents de structures intercommunales afin d'assurer in fine la compatibilité de ces documents avec le projet de Charte du Parc.

En 2020, le Parc a suivi les procédures suivantes :

■ Élaborations / Révisions de PLU / Règlements Locaux de Publicité :

- Asnières-sur-Oise : mise en œuvre de la révision,
- Barbery : suivi de la révision,
- Fresnoy-le-Luat : suivi de la révision,
- Luzarches : suivi de la modification n°3,
- Luzarches : suivi de la modification n°4,
- Mortefontaine : mise en œuvre de l'élaboration,
- Vineuil-Saint-Firmin : suivi de la révision,
- Senlis : suivi de l'élaboration du RLP.

■ Élaborations / Révisions de documents supra-communaux :

- SCOT de la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte : suivi de la révision
- SCOT du Bassin creillois : suivi de la révision

QUELQUES CHIFFRES**10**

dossiers

23

réunions

Conseils en architecture, urbanisme et paysage

Calendrier : Janvier à décembre 2020

Le travail de l'équipe du Parc en matière d'accompagnement des élus ou des porteurs de projet vise à préserver la qualité du patrimoine bâti et du paysage urbain du territoire.

Durant l'année 2020, le Parc a été amené à suivre un certain nombre de dossiers ou à donner des conseils lors de diverses sollicitations.

Parmi les dossiers traités en 2020, on peut citer :

- Aménagement du parking extérieur, domaine de Chaalis à Fontaine-Chaalis,
- Plantation de 42 tilleuls à Châtenay-en-France,
- Identification de lieux potentiels à planter à Chaumontel,
- Aménagement paysager et accompagnement architectural du projet de conserverie à Villiers-le-Sec,
- Plantation d'arbres à Gouvieux,
- Plantation d'arbres pour l'ASL des Jardins de l'Ermitage à La Chapelle-en-Serval,
- Restauration d'une façade patrimoniale à Luzarches



COMMISSION

Architecture, Urbanisme, Paysage



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

UDAP, communes concernées



CONTACTS

Philippe MEURANT,
Solange DUCHARDT,
Jean-Marc GIROUDEAU

QUELQUES CHIFFRES

6

projets concernés

COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement

**COMMISSION**

Agriculture/Cheval

**PARTENAIRES SPÉCIFIQUES**

Chambre départementale d'Agriculture de l'Oise, Chambre interdépartementale d'Agriculture d'Île de France, Architectes des bâtiments de France, DREAL, DRIEE

**CONTACT**

Marie STURMA

Accompagnement des projets de construction agricole et forestière

Calendrier : Janvier à décembre 2020

Afin d'accompagner les projets agricoles et forestiers (installation de porteur de projet ou projet de diversification des activités), le Parc apporte une aide technique aux gestionnaires des espaces ruraux pour leur permettre de construire ou de réhabiliter des bâtiments liés à leur activité, dans le respect de l'environnement naturel et bâti dans lequel ils se situent. Afin de pallier les difficultés liées à l'intégration paysagère et soutenir les projets, le Parc a mis en place un fonds dédié pour l'attribution d'une aide financière aux projets : le Fonds pour l'intégration des bâtiments agricoles ou liés à l'activité forestière.

Cette action consiste principalement à :

- donner un avis technique sur les projets, en proposant des alternatives le cas échéant,
- assurer la médiation avec le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), et les services d'instruction,
- assurer une bonne intégration paysagère des projets, ainsi qu'une bonne prise en compte des enjeux environnementaux,
- préparer les dossiers de demande d'aides financières.

Le Fonds pour l'intégration des bâtiments agricoles ou liés à l'activité forestière prend en charge différents volets des projets :

- l'étude architecturale : aide de 80% du montant de l'étude avec un maximum de 4 000€,
- le surcoût de construction lié au matériau : aide de 80% du surcoût avec un maximum de 30 000 €,
- les travaux d'aménagement des abords (plantation, etc.) : aide de 80% du montant des travaux avec un maximum de 6 000 €,
- les travaux de requalification paysagère pour les bâtiments existants : aide de 60% du montant des travaux avec un maximum de 8 000 €.

L'attribution d'une aide financière est soumise à la validation du dossier en commission.



Construction d'un centre équestre 100% bois, Fosses.

COÛT DE L'ACTION
22 552 €

QUELQUES CHIFFRES

9dossiers suivis/
accompagnés**2**bâtiments
construits**1**bâtiment en cours
de construction

En 2020, le Parc a suivi les dossiers suivants :

- 2 projets de bâtiment agricole soutenus par le Parc ont vu leur construction s'achever :
 - un centre équestre à Fosses
 - l'aménagement des abords d'un poulailler à Boran-sur-Oise avec la plantation d'une haie
- 1 construction est toujours en cours à Asnières-sur-Oise avec un bâtiment de stockage et l'aménagement des abords,
- 3 dossiers sont accompagnés par le Parc mais n'ont pas encore abouti.



Enfin, **6 porteurs de projet de bâtiment agricole ont sollicité le Parc** pour obtenir un avis et un accompagnement technique sur la faisabilité de leur projet. Le dossier sera présenté en commission en 2021 pour l'attribution d'une aide financière, Le Parc est fortement sollicité et de nombreux projets sont en cours, le fonds pour l'intégration des bâtiments agricoles a été réabondé et permettra de poursuivre cette action en 2021.



Plantation d'une haie végétale pour l'intégration paysagère d'un poulailler, Boran-sur-Oise.



Formation au logiciel GEO pour une meilleure utilisation du websig

Calendrier : Septembre-octobre 2020

En 2019, le websig (en place depuis 2008) a migré vers le nouveau logiciel GEO. Afin de former les utilisateurs à ce nouveau logiciel, **plusieurs sessions de formation ont été proposées aux agents et élus communaux, ainsi qu'aux agents des communautés de communes**, en septembre et octobre 2020.

Ces formations d'une demi-journée sont totalement gratuites et ont lieu à la Maison du Parc. Pour en bénéficier, il suffisait de s'inscrire en ligne sur une des dates proposées (10 sessions proposées, 10 personnes maxi par session).

40 personnes ont ainsi pu bénéficier de cette formation, dans le respect des distanciations sociales et du protocole sanitaire en vigueur, ce qui représente 20 communes.

L'ancien logiciel utilisé (Dynmap) a été arrêté le 31 décembre 2020, les utilisateurs n'ont donc maintenant plus d'autre choix que d'aller sur le nouveau websig à l'adresse geo.pnr-idf.fr/pnropf pour consulter les données de leur commune.

En complément à ces formations, un guide de prise en main rapide de l'outil a été rédigé, et est disponible en ligne.

Par ailleurs, un mini blog permet également aux utilisateurs d'accéder à des tutoriels en ligne, ou de s'inscrire à une newsletter pour rester au fait des dernières actualités du websig (<https://websig.wixsite.com/geoblog>).

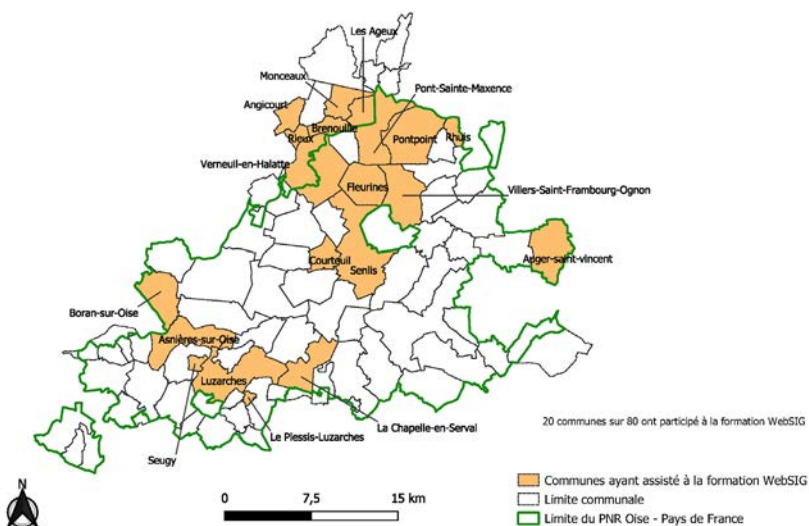


CONTACT
Pascal LAMBERT



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES
Communes et EPCI

Participation des communes aux formations d'initiation au WebSIG



QUELQUES CHIFFRES

10 sessions proposées	20 communes bénéficiaires	40 personnes formées
------------------------------------	--	-----------------------------------

COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement

Au delà de l'Eau

Vente à la ferme :

- Plantes Aromatiques et Médicinales
- Produits de saison

07 66 69 71 12

info@audeladeleau.fr

 Au delà de l'Eau



DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE



COMMISSION
Agriculture/Cheval

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Les producteurs
« Oise – Pays de France »
(Jimmy Délie, Sébastien Bruneau, Jean-Louis et Michel Allemeersch, Florian Dézobry, Paul Brunner, David Rempenault, Bernard Plaideau, Willy Dargère, Bernard Autricque, Laurent Poincet, Brasserie Félicité, Christophe Blanchard, Jacques et Hubert Delemotte, Jean-Michel Garszka, Véronique et Richard Grenier, Nicolas Hervin, Luc Iguenane, Ghislain Jonnart, Pascale Laudijois, Maxence Meuheust, Jean-Marc Penon, Philippe Petre, Basile Piot.)
Chambre régionale d'Agriculture de Picardie, Chambre départementale d'Agriculture de l'Oise, Chambre interdépartementale d'Agriculture d'Île de France

CONTACT
Marie STURMA

Promotion de la vente en circuit court des productions agricoles locales

Calendrier : Janvier à décembre 2020

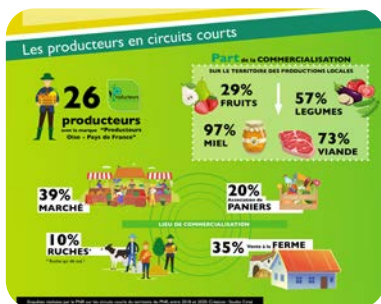
Depuis 2011, le Parc accompagne et soutient les producteurs de son territoire avec la marque des Producteurs Oise – Pays de France. Cette marque permet aux consommateurs d'identifier les produits issus d'une production locale et commercialisés en vente directe (vente à la ferme, sur les marchés, en AMAP,...). **Aujourd'hui, le réseau de la marque regroupe 29 producteurs, soit 5 nouvelles adhésions en 2020** suite à l'extension du territoire du Parc. Ces producteurs proposent une large variété de produits : miel, légumes maraîchers, champignons, endives, confiture, fruits rouges, pommes et poires, jus de fruits, viande, tisanes,...

Les « Producteurs Oise – Pays de France » (marque déposée à l'INPI en 2011) **disposent d'outils de communication variés** comme des décors de stands de marché, document de référencement, carte interactive,... Aussi en 2020, 5 nouvelles enseignes ont été installées facilitant la localisation du lieu de vente. D'autres

seront installées en 2021. Le Parc a également conçu et financé la fourniture d'une signalétique temporaire (5 stop-trottoirs) afin d'indiquer une nouvelle activité de « Drive Fermier ».

Ces actions se poursuivent avec une réflexion sur la présignalétique des lieux de vente, la fourniture d'outils de communication aux nouveaux adhérents de la marque ainsi que le développement de la communication des producteurs à travers la sensibilisation des consommateurs.

D'autre part, la Fédération nationale des PNR a lancé une opération commune à l'ensemble des Parcs avec la réalisation d'un **livre des chefs mettant en avant les productions locales** à travers la présentation de chefs cuisiniers travaillant les produits locaux. Le Parc a participé à ce projet avec le chef Dorian WICART, chef de La Grange aux Loups à Apremont. Ce livre des éditions Hachette est sorti en librairie au dernier trimestre 2020.



Suite aux différentes études menées en 2019 sur les filières agro-alimentaires du territoire, un diagnostic agricole du territoire et une enquête consommateur, le Parc a réalisé **une infographie** afin de communiquer les informations et les chiffres clés de ces études.

Enfin, **l'étude sur le foncier vacant a débuté en octobre 2020**. Cette étude a pour objectif d'identifier le foncier potentiellement disponible pour l'installation de nouvelles activités agricoles (installation d'un nouveau producteur ou diversification des activités). Elle se poursuivra jusqu'à l'été 2021.

QUELQUES CHIFFRES

29 producteurs **5** nouvelles enseignes

COÛT DE L'ACTION
90 000 €

Conseils liés à l'activité agricole

Calendrier : Janvier à décembre 2020

L'agriculture constitue une activité de production importante pour le territoire, qui se trouve à la base de nombreuses filières industrielles, et qui participe pour une large part à la gestion des espaces ruraux ainsi qu'au maintien du tissu rural. Or, elle est aujourd'hui confrontée à de multiples difficultés d'ordre économiques, foncières, d'urbanisme, de gestion courante...

Le Parc propose d'accompagner les porteurs de projet agricole dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leur projet.

Le conseil agricole peut prendre plusieurs formes : du simple conseil à la recherche de foncier et d'opportunités, mais également la recherche de financement (notamment avec le programme LEADER pour l'investissement).

En fonction de la maturité du projet, du stade de réflexion et de sa complexité, la durée de l'accompagnement et du conseil peut varier de 1 à 5 ans entre la prise de contact et la réalisation du projet.

En 2020, le Parc a rencontré et échangé sur différents projets :

- la commune de Barbery souhaitant ouvrir un local de vente de produits locaux, le Parc a constitué un premier diagnostic sur la faisabilité du projet. Actuellement, aucune suite n'est donnée à ce projet,
- une rencontre avec un porteur de projet pour une nouvelle installation en agroforesterie sur la commune d'Auger-Saint-Vincent. Le projet est en cours de maturation,
- une rencontre avec un porteur de projet en maraîchage et la commune d'Orry-la-Ville pour l'installation de ce dernier sur une parcelle communale. Des visites de terrain sont en cours pour étudier la faisabilité technique.

Enfin, deux autres rencontres pour des projets agricoles ont été réalisées en lien avec l'accompagnement du programme LEADER avec :

- l'association des jardins familiaux de Chantilly : ferme pédagogique en aquaponie,
- la ferme maraîchère bio de Juliette De Lombardon à Villers-Saint-Frambourg-Ognon : production de paniers de légumes variés, vendus en AMAP et sur la place du village.

L'étude sur le foncier agricole qui est en cours permettra de répondre au mieux à certaines demandes d'installation de jeunes agriculteurs ou de développement de maraîchage de proximité.



 **COMMISSION**
Agriculture/Cheval

 **CONTACT**
Marie STURMA

QUELQUES CHIFFRES

3 rencontres **2** projets d'installation

COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement



Programme LEADER

Calendrier : Janvier à décembre 2020



COMMISSION

Comité d'audition et de programmation LEADER



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Région Hauts-de-France, Agence de Services et de Paiement, EPCI, chambres consulaires



CONTACT

Florian KLINGELSCHMIDT

Depuis 2018, le Parc porte un programme européen LEADER, qui lui permet d'apporter un soutien technique et financier à des projets, publics ou privés, répondant aux enjeux spécifiques du territoire. Les thématiques ciblées sont : la valorisation du patrimoine, le tourisme vert, l'hébergement touristique, le commerce de proximité et les circuits courts agricoles. L'enveloppe globale du programme est de 1 589 000 € de fonds européens (FEADER).

En raison de la crise sanitaire, des élections municipales et du retard dans le renouvellement du classement du Parc, le Comité d'audition et de programmation LEADER n'a pu se réunir qu'une seule fois en 2020 (+ 2 consultations écrites), ce qui a fortement freiné la mise en œuvre du programme. Par ailleurs, de nombreux projets ont été retardés ou interrompus. Malgré ces difficultés, **21 nouveaux porteurs de projets ont pris contact avec l'animateur LEADER et ont ainsi bénéficié d'un premier conseil sur leur projet, et 6 ont déposé une demande d'aide. 2 d'entre eux ont pu présenter leur projet au Comité d'audition, qui leur a donné un avis favorable :**

- **L'association des jardins familiaux de Chantilly** : ferme pédagogique en aquaponie,
- **Gregory BROUILLIARD, « Karuna nature »** : création d'une entreprise de randonnée accompagnée et découverte de la nature (demande finalement abandonnée par le porteur).

L'année 2020 a surtout été l'occasion d'assurer le suivi des projets déposés les années précédentes et de les faire progresser vers le versement effectif de la subvention.

Ainsi, **5 nouvelles subventions ont pu être payées pour un montant total de 115 373 € de FEADER.** Une 6^e subvention de 24 000 € sera payée au 1^{er} trimestre 2021. Après des projets surtout touristiques les années précédentes, ce sont cette année deux commerces et une ferme qui ont démarré leur activité :

- Epicerie / salon de thé « Epi'7 tout, ainsi "soi" fée » à Mareil-en-France : ouverte le 11 mars 2020, l'épicerie a rencontré un franc succès pendant le confinement, qui ne se dément pas depuis. Elle propose de nombreux produits et services aux habitants (produits locaux, épicerie fine, vrac, pâtisseries maison, relais colis, presse, timbres, dépôt de pain...),
- Ferme maraîchère bio de Juliette De Lombardon à Villers-Saint-Frambourg-Ognon : production de paniers de légumes variés, vendus en AMAP et sur la place du village,
- L'Atelier de la Chantilly (à Chantilly) : lieu dédié à la dégustation et à la valorisation de la crème Chantilly, avec un salon de thé et une salle dotée d'une muséographie pour l'accueil de groupes.

Dans la suite des décisions prises par la Commission européenne en réaction à la crise sanitaire, la Région Hauts-de-France, autorité de gestion de LEADER, a annoncé **la prolongation des programmes actuels pour 2 années supplémentaires.** Le Parc aura donc la possibilité d'attribuer des subventions LEADER jusqu'en septembre 2022 pour une réalisation des projets et un paiement jusqu'en 2024.



COÛT DE L'ACTION

115 373 €
DE FEADER PAYÉS

QUELQUES CHIFFRES

21 nouveaux porteurs de projets accompagnés



Parc
naturel
régional

Oise - Pays de France

S'INVENTE ICI

TOURISME

**COMMISSION**

Tourisme

**PARTENAIRES SPÉCIFIQUES**

Les Offices de Tourisme du territoire

**CONTACT**

Brigitte SOUVERAIN

Site Internet touristique du Parc www.destination.parc-oise-paysdefrance.fr

Calendrier : Mars à novembre 2020

Le Parc s'était doté de son premier site internet en 2008. En 2020, il était devenu obsolète mais les statistiques de fréquentation donnaient quelques informations pour son évolution :

- la partie « Visitez le Parc » était la plus fréquentée du site (recevait 30% des pages vues), avec une demande spéciale pour la randonnée, en particulier pédestre
- puis venait l'ouverture de la carte touristique (25% des pages vues).

Le Parc a donc pris l'option de séparer le site Internet en deux parties distinctes : un site « institutionnel » et un site « touristique », comme le font aujourd'hui bon nombre de Parcs, de façon à offrir davantage de possibilités de communication, tant en termes institutionnels que touristiques.

De plus, à l'occasion du renouvellement de sa Charte et de l'extension de son périmètre, le Parc a décidé de renouveler sa communication touristique, dédiée à la richesse touristique de son territoire, et de renforcer sa présence sur Internet devenue prépondérante. En effet, elle offre aujourd'hui tant de possibilités qu'il est proposé de renforcer cet outil, au détriment de la communication papier (plus de parution du guide touristique par exemple).

A travers la présentation des sites touristiques majeurs du territoire, des grands sites patrimoniaux et naturels, ainsi que des activités (randonnées, à pied, à vélo, ...) de la destination, il s'agit de donner envie à la clientèle touristique de venir dans le Parc, de la faire rêver, ... Les internautes sont ensuite renvoyés vers les sites partenaires pour accéder aux informations pratiques et ainsi concrétiser les réservations.

Les cibles visées par ce site Internet sont :

- les touristes et visiteurs de l'extérieur du territoire, en particulier les Franciliens mais aussi les Belges, les Hollandais, pour leur donner envie de venir visiter le territoire et pour lister leurs envies,
- les habitants du territoire : jeunes, actifs, retraités, ... pour leur donner des idées pour leurs pratiques de loisirs.

Ce site web adaptatif ou Responsive Web design est consultable sur smartphones, tablettes et sur ordinateurs à l'adresse suivante <https://destination.parc-oise-paysdefrance.fr>. Pour une large accessibilité de l'information, l'agence web a mis en œuvre les recommandations accessiweb. Une version en anglais est aussi mise en ligne.

COÛT DE L'ACTION

46 052 €

QUELQUES CHIFFRES

1 600

photos en haute et basse définition

100

photos par drone

12 vidéos par drone

74 pages du site internet publiées en français et en anglais

Pour rendre le site attractif et facilement consultable, il présente :

- un menu très clair et facilement compréhensible,
- la possibilité de créer un carnet de favoris pour conserver les sites choisis pour les visites,
- un module de cartographie interactive qui présente de manière attrayante les richesses du territoire,
- les liens avec le site dédié à la randonnée, Geotrek,
- un chapitre « s'organiser » qui permet de retrouver les coordonnées des différents offices de tourisme et points d'information touristique du territoire.



■ Reportage photo

Par ailleurs, pour illustrer ce nouveau site, un reportage photo a été réalisé. C'est aussi l'occasion de :

- **renouveler et enrichir la base iconographique** du Parc et de ses partenaires avec des photos de grande qualité et des images et vidéos prises par drone,
- construire une base de **photos des nouvelles communes** du Parc,
- **servir l'ensemble des supports de communication** (web et print) du Parc et de ses partenaires.

Pour cela, 10 thématiques ont été illustrées : sites de visites, villages, paysages, parcs et jardins, milieux naturels, archéologie, patrimoine vernaculaire, hébergements, loisirs (golf, ...) et randonnée/balade, à pied, à vélo, à cheval, thématique de l'eau, produits et producteurs du terroir.



**COMMISSION**

Tourisme

**PARTENAIRES SPÉCIFIQUES**

Les Offices de Tourisme du territoire

**CONTACT**

Brigitte SOUVERAIN

Refonte carte touristique et document d'appel

Calendrier : Février à mai 2020

Dans le cadre du renouvellement de sa Charte et au regard de son nouveau territoire, le Parc a réédité les documents touristiques, essentiels à sa communication.

Les structures d'accueil touristique ont conscience que le fait d'être situées dans un Parc naturel régional est une véritable opportunité à faire valoir auprès de leur clientèle. Dans le Parc naturel régional Oise-Pays de France, les Offices de Tourisme, les sites et les prestataires de tourisme apprécient la documentation touristique que le Parc édite et la mettent à disposition de leurs clients et visiteurs.

Pour susciter une découverte approfondie du territoire, cette communication touristique du Parc s'appuie, en complément de son site Internet, sur 2 documents généraux bilingue anglais / français :

- **un document d'appel**, support d'informations attractif et synthétique, diffusé largement dans et hors du territoire,
- **et une carte touristique** qui met en valeur le territoire du Parc. Très utilisée par les Offices de Tourisme, elle donne une information simple et claire sur les richesses patrimoniales du territoire et les activités qu'on peut y pratiquer. Elle est très appréciée par les visiteurs.

Ces outils de communications sont prioritairement destinés à toucher les cibles suivantes :

- les visiteurs et la clientèle en séjour sur le territoire (franciliens et autres régions, individuels, groupes, ...),
- les prestataires de tourisme du territoire,
- les habitants du Parc (familles, enfants, individuels, ...).

En 2020, la mise en page et le graphisme de la carte touristique et du document d'appel ont été modernisés et modifiés pour s'adapter au nouveau territoire et aux nouvelles prestations à y faire figurer.

COÛT DE L'ACTION

4 080 €

QUELQUES CHIFFRES

13 000

exemplaires de la carte touristique

5 000

exemplaires du document d'appel

Programme des sorties de l'été 2020

Calendrier : Juillet à août 2020

En soutien à la filière touristique fortement touchée lors de la période de confinement, le PNR Oise – Pays de France a proposé aux franciliens et aux habitants de son territoire un programme de sorties accompagnées et gratuites pour (re)découvrir le territoire du PNR.

36 visites ont été organisées avec des prestataires du territoire. Une programmation riche puisqu'elle s'adressait aux marcheurs, aux cyclistes, aux amateurs de chevaux, aux curieux de botanique et aux dessinateurs... En tout, **plus de 500 personnes ont participé à ces visites découvertes**, certains ayant participé à plusieurs visites grâce à la complémentarité des sujets proposés et la diversité des approches. Pour les guides, cela a été une opportunité supplémentaire de se faire connaître et un coup de pouce économique apprécié en cette période compliquée.

	NOMBRE DE PERSONNES ACCUEILLIES	NOMBRE DE SORTIES ASSURÉES
Annie OCANA	87	8
Isabelle HUNAUT	44	3
Bob@bike	75	5
Karuna nature	115	8
Bellagamba	16	2
Aquilon	219	8
Henson	20	2
	576	36

Les réservations ont été gérées en direct par les accompagnateurs.

Dans un premier temps, les groupes ont été limités à 10 personnes en lien avec les recommandations sanitaires liées au COVID, édictées par la Préfecture.

Concernant les participants, ils venaient pour la majorité du territoire du Parc et parfois de l'Île de France.

L'information a été obtenue via :

- la newsletter du Parc,
- le bouche à oreilles,
- les dépliants distribués en mairies et dans les OT,
- les panneaux d'information lumineux
- l'agenda des sorties de l'Oise,
- le réseaux OVS...

Dans le cadre de ces sorties, les accompagnateurs ont donné des informations sur le Parc et son territoire et beaucoup de participants ont aussi eu l'occasion de découvrir certains sites moins connus comme, par exemple, le village de Nanteuil-le-Haudouin ou le Mont Alta...

Cette programmation a été TRES appréciée par les participants et par les guides qui sont prêts à pérenniser une programmation chaque été.

QUELQUES CHIFFRES

36 sorties
7 accompagnateurs
576 participants



COMMISSION

Tourisme, Communication/ sensibilisation



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

les Offices de Tourisme du territoire, guides nature et patrimoine : Découverte Nature et Patrimoine, Fabien Bellagamba, Henson Chantilly, BobeBike, Isabelle Hunault, Grégory Brouillard, Aquilon découvertes.



CONTACT

Valérie MÉMAIN

COÛT DE L'ACTION

9 498 €



COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Programme de communication

Calendrier : Janvier à décembre 2020

2020 : une année au ralenti qui a permis de dresser un bilan... Les opérations « courantes » ont pu être maintenues avec un rythme adapté à la crise sanitaire que le pays a traversé.

- **Le rapport d'activités** : chaque année cet outil permet de rendre compte, de façon exhaustive, des actions entreprises durant l'année précédente. Il est la vitrine des actions du Parc. Il est diffusé principalement auprès des élus des Régions, Départements, aux Conseillers municipaux et aux partenaires. Pour la première fois, il a également été décliné sous la forme d'un film court en motion design. Cette animation vidéo de 3 minutes a rencontré un vif succès puisqu'elle a été vue 330 fois au cours de l'année et les retours ont été très positifs.
- **Le magazine du Parc** : depuis 2004, le magazine « Soyons Parc » est distribué à l'ensemble des foyers du territoire, soit 94000 boîtes aux lettres à ce jour. Cette année, avec le confinement, seulement 1 numéro a été édité et a pu être distribué. Il a permis de sensibiliser les habitants du PNR à l'avenir de la forêt de Chantilly.
- **Newsletter** : hebdomadaire, cette newsletter est envoyée aux internautes en ayant fait la demande via notre site internet. Chaque vendredi, les abonnés reçoivent une réponse courte et synthétique à une question annoncée la semaine précédente. La base d'abonnés a été enrichie avec les e-mails de l'ensemble des nouveaux conseillers municipaux suite aux élections de mars. Mise en place il y a 6 ans, cette newsletter permet dorénavant de garder le contact de façon hebdomadaire avec 2590 personnes.
- **Réseaux sociaux** : lors du confinement, le rythme de publication a été plus intense avec la mise en place de rendez-vous thématiques, notamment des rendez-vous autour de la faune, de la flore et des activités bricolages pour les enfants confinés avec leurs parents à la maison...
Les fans étaient plus disponibles pour recevoir de l'information, c'est ainsi que certaines publications ont touché jusqu'à 16000 personnes ! (le 16 avril avec une publication sur les gendarmes, *Pyrrhocoris apterus*)
- **Le site internet** : après un an d'existence du site internet refondu, la fréquentation reste la même, soit environ 40000 visiteurs par an. Il est régulièrement mis à jour avec des actualités, et des manifestations. Les partenaires semblent s'en emparer de plus en plus pour faire paraître leur manifestation dans notre agenda.
- **Relations presse** : Cette année, 2 communiqués de presse ont été envoyés aux journalistes de la presse locale : l'un sur plantons le décor, l'autre sur l'opération « un été à la découverte du PNR Oise – Pays de France ». C'est ainsi près de 30 retombées presse qui ont alimenté la revue de presse.

Cette année a également permis de faire le point en matière de communication. **Un audit de communication** a été engagé. Un document synthétique reprend les points forts et les points faibles du positionnement et de la stratégie de communication du PNR. Cet audit a été complété en fin d'année par **une étude de lectorat** du magazine « Soyons Parc ». Ces deux documents, riches d'enseignements, vont pouvoir permettre à la « commission communication / sensibilisation » de travailler à une nouvelle stratégie de communication pour les années à venir.



COMMISSION

Communication/
sensibilisation



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Agences de communication



CONTACT

Emmanuelle PILLAERT

QUELQUES CHIFFRES

16 043

personnes touchées
par un post facebook

40 000

visiteurs uniques sur le site internet

COÛT DE L'ACTION

58 100 €

**COMMISSION**Communication/
sensibilisation**CONTACT**

Emmanuelle PILLAERT

Communication à destination des élus

Calendrier : Janvier à décembre 2020

En 2020 ont eu lieu les élections municipales et l'ensemble des délégués du Parc ont été renouvelés. De plus, avec l'extension du périmètre du PNR, les communes nouvellement intégrées ont, elles aussi, été amenées à désigner leur délégués.

Alors que pour certains, ce rôle est déjà bien connu, d'autres sont complètement novices. Il était donc important de pouvoir fournir des outils de communication sur le rôle du délégué et les outils du Parc à leur disposition.

C'est ainsi que **plusieurs supports ont vu le jour ou ont été actualisés** :

- un dépliant de sensibilisation au rôle de délégué,
- le guide du délégué,
- la mise à jour de l'extranet.

Une journée « Porte ouverte » (en extérieur vu le contexte sanitaire) a également été organisée. Celle-ci était à destination de tous les élus municipaux, pas uniquement destinée aux délégués. Cette journée a eu lieu le 26 septembre 2020. 80 élus sont venus à la maison du Parc pour rencontrer les chargés de missions qui avaient chacun un stand pour présenter les dossiers dont ils ont la charge.

Cette journée a été très appréciée par les élus présents.



COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement

QUELQUES CHIFFRES

3 documents

80 visiteurs

Programmes pédagogiques à destination des scolaires

Année scolaire 2019/2020

Afin de répondre aux objectifs et ambitions définis par la seconde Charte du Parc, de nouveaux programmes pédagogiques, alliant sensibilisation et mise en pratique, ont été définis. L'objectif est de permettre aux élèves de faire l'expérience, dès le plus jeune âge, d'une citoyenneté active en participant à la mise en place d'actions concrètes en faveur de l'environnement (trier les déchets de l'école, économiser l'eau, l'énergie, favoriser la biodiversité, etc.) au sein de leur école ou de leur commune.

Testés une première fois, durant l'année scolaire 2018/2019, auprès de l'école Roquesable de Fleurines, sur deux nouvelles thématiques (économies d'énergie, et écomobilité), il avait été décidé de ne pas lancer d'appel à projets à la rentrée scolaire 2019/2020 mais de poursuivre la démarche test dans d'autres écoles afin de développer les contenus pour les autres thématiques (eau, déchets, alimentation, etc.), de les tester et de travailler avec d'autres partenaires.

Durant l'année scolaire 2019/2020, le Parc a donc testé sa nouvelle démarche pédagogique auprès de deux écoles supplémentaires :

- l'école Henri Delaunay d'Orry-la-Ville
- l'école Bois de Chênes de La Chapelle-en-Serval.

Après rencontres et échanges avec les deux équipes enseignantes, deux projets d'école ont été formalisés :

- l'un autour de la thématique unique de la « gestion et de la réduction des déchets » pour l'ensemble des classes de l'école d'Orry-la-Ville,
- l'autre autour d'un axe central et commun de la « réduction de l'empreinte environnementale de l'école » à travers la mise en œuvre de plusieurs projets abordant les thèmes de : « la gestion et la réduction des déchets », « la mobilité », « les économies d'énergies », « l'alimentation » et « la biodiversité ».

■ Projet pour l'école d'Orry-la-Ville :

Thème développé : La gestion et la réduction des déchets

Classes concernées : 8 classes de cycle 2 et cycle 3, réunissant 185 élèves en tout

Concernant les animations chaque classe a :

- bénéficié d'une animation permettant d'appréhender la thématique, et de 2 animations permettant de sensibiliser les élèves aux questions liées aux déchets et à leur réduction,
- participé à la réalisation d'un éco-diagnostic « déchets » permettant de qualifier et quantifier les déchets produits au sein de l'école,
- participé à des pesées à la cantine pour appréhender la notion de gaspillage alimentaire,
- bénéficié d'une animation sur la gestion des déchets,
- réfléchi avec l'animateur aux améliorations et gestes possibles pour mieux gérer et réduire les déchets au sein de l'école.



COMMISSION

Communication/
sensibilisation



PARTENAIRE SPÉCIFIQUE

Inspecteurs de l'Éducation nationale des départements de l'Oise et du Val d'Oise, partenaires éducatifs du Parc naturel régional.



CONTACT

Valérie MEMAIN

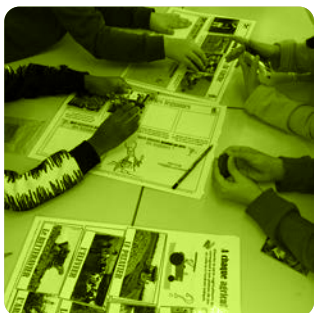


QUELQUES CHIFFRES

2
écoles test

15 classes
impliquées

COÛT DE L'ACTION
21 000 €



Actions concrètes mises en place au sein de l'école :

- mises en place d'équipements pour mieux gérer les déchets : installation de corbeilles à papier et de tri dans chaque classe et lieu de l'école le nécessitant, suppression des poubelles « tout venant » dans la cour de l'école et remplacement par des bacs de tri,
- mise en route du dispositif « élèves écovigilants » et déploiements des écogestes pour mieux trier les déchets.

■ Projets pour l'école de La Chapelle-en-Serval :

Thème développé : Déplacements et écomobilité

Classes concernées : 2 classes de cycles 2 et 3, réunissant 48 élèves

Thème développé : Économies d'énergie

Classes concernées : 1 classe de cycle 3, réunissant 23 élèves

Thème développé : Gestion et la réduction des déchets

Classes concernées : 2 classes de cycles 2 et 3, réunissant 47 élèves

Thème développé : Alimentation

Classes concernées : 2 classes de cycle 2, réunissant 46 élèves

Concernant les animations au sein de l'école, chaque classe ayant participé aux projets, « Ecomobilité », « Economies d'énergie », « Déchets » et « Alimentation » a :

- bénéficié d'une animation permettant de découvrir le thème, et de 2 animations permettant d'aller plus loin dans le thème,
- participé à la réalisation d'un éco-diagnostic « énergie », « déchets », « écomobilité » et « alimentation » permettant de faire un état des lieux de l'école dans ces différents domaines,
- réfléchi avec l'animateur aux améliorations et gestes possibles pour mettre en place les écogestes à l'école.

Actions concrètes mises en place au sein de l'école :

- Equipements pour mieux gérer les déchets : installation de corbeilles à papier et de tri dans chaque classe et lieu de l'école le nécessitant
- Mise en route du dispositif « élèves écovigilants » et déploiements des écogestes (économies d'énergie, tri des déchets) au sein de l'école
- Démarrage d'un potager à l'école en lien avec le projet « alimentation »

Malheureusement en raison de la crise sanitaire liée à la Covid 19, différentes visites et actions pratiques prévues initialement dans les deux écoles n'ont pu aboutir.

■ Suite de l'action :

Parallèlement à la poursuite de la démarche test, le Parc naturel régional a travaillé dès janvier 2020, sur l'édition de son nouveau guide « éducation ». Celui-ci permet de présenter les nouveaux programmes pédagogiques du Parc, les thèmes de travail possible et d'aider les enseignants à formaliser leur projet.

Pour chaque thème de travail (eau, déchets, énergie, mobilité, alimentation, biodiversité, patrimoine) :

- une présentation du thème (constats, enjeux mondiaux, nationaux et locaux) est réalisée,
- des idées d'actions concrètes et de valorisation sont présentées,
- les animations, sorties et ateliers pour nourrir le projet au fil de l'année sont recensés.

Tout début septembre 2020, ce guide, accompagné d'une fiche d'inscription, a été envoyé dans tous les établissements élémentaires du territoire du Parc. Ainsi, après deux années de test, de création d'outils et de contenus pédagogiques, les nouveaux programmes pédagogiques ont pu être déployés dans toutes les écoles du territoire du Parc à la rentrée scolaire 2020/2021.

Programme de sensibilisation "Grand-public"

Calendrier : Janvier à décembre 2020

Depuis sa création le Parc mène des actions de sensibilisation pour susciter la mobilisation et la participation de tous, habitants et visiteurs, adultes et enfants, à la préservation du patrimoine et de l'environnement.

En 2020, sur les **27 sorties ou animations initialement prévues** dans le cadre du programme annuel du Parc seules **8 ont pu être maintenues cette année**. 19 ont dû être annulées en raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19.

Ces sorties ont donc mobilisé seulement 4 partenaires locaux contre une trentaine habituellement. 154 personnes ont participé à ces sorties.

■ Calendrier des manifestations réalisées par le Parc en 2020 :

- **25 janvier** : Opération « Plantons le décor » : distribution des arbres et arbustes (Orry-la-Ville)
- **2 février** : Formation à la taille de formation des arbres fruitiers (Luzarches)
- **7 mars** : Plantation participative d'arbres fruitiers et de vivaces (Orry-la-Ville / Cinedori)
- **23 juin** : Découverte de la Vallée de la Nonette (Sortie menée en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France / Courteuil),
- **27 juin** : Découverte du coteau de Roberval (Sortie menée en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France / Roberval),
- **28 août** : Nuit de la Chauve-souris (Asnières-sur-Oise)
- **3 octobre** : A la découverte de la forêt et de ses arbres (Animation proposée dans le cadre du Festival des forêts Ile-de-France organisée par FiBois) (Chaumontel)
- **11 octobre** : Marchons en Pays de France (randonnée patrimoniale) : de Belloy-en-France à Saint-Martin du Tertre

Le Parc dispose d'expositions thématiques (biodiversité, châteaux et demeures du XIX^{ème} siècle, ressources minérales du territoire, écocitoyenneté, etc.). Très sollicitées habituellement par les communes et les partenaires, **ces expositions ont été prêtées seulement 2 fois en 2020.**

De même, le matériel du Parc (tentes, grilles, gants et sacs pour opération de nettoyage, etc) **a été prêté seulement 2 fois en 2020** (pour des opérations nettoyage à Belloy-en-France et à Fleurines).



COMMISSION

Communication/
sensibilisation



PARTENAIRE SPÉCIFIQUE

CPIE des Pays de l'Oise,
Découverte Nature et
Patrimoine, Sylvain Drocourt,
Conservatoire d'Espaces
Naturels des Hauts-de-
France, Correspondants Parc



CONTACT

Valérie MEMAIN

QUELQUES CHIFFRES

8

sorties et
animations

154

participants

4

salons ou
manifestations

2

manifestations
proposées par les
Correspondants Parc

COÛT DE L'ACTION

3 390 €



■ **En 2020, le Parc a été présent sur les 4 manifestations suivantes organisées par ses partenaires**, les autres manifestations initialement programmées ont été annulées par leurs organisateurs :

- **5 - 6 septembre** : La Ruralité en fête en Hauts-de-France organisée par la Région Hauts-de-France et la Fédération des Chasseurs de l'Oise (parc du château de Compiègne)
- **3 - 4 octobre** : Salon mycologique de l'ABMARS (Stand Parc sur le thème de la biodiversité et animation de jeux familiaux),
- **4 octobre** : Journée verte à Luzarches (stand Parc éco-citoyen)
- **7 - 8 octobre** : Fête de la Science à Senlis (exposition et animation sur le thème des abeilles sauvages),

La fréquentation totale des stands tenus par le Parc naturel régional est d'environ 400 personnes.

■ **En 2020, les Correspondants Parc, écocitoyens bénévoles** menant des actions de sensibilisation aux gestes écocitoyens auprès des habitants du Parc, n'ont que très peu pu poursuivre leur mobilisation. Seules 2 manifestations au sein de leur commune, ont pu se tenir (contre une quinzaine environ les années précédentes).

60 personnes ont fréquenté les stands tenus par les Correspondants Parc ou participé à leurs animations.

- **7 septembre** : Journée des associations de Précý-sur-Oise (stand écocitoyen et découverte des actions menées par le Parc animé par les Correspondants Parc de Précý-sur-Oise)
- **18 octobre** : Opération nettoyage nature à Fleurines organisé par le Correspondant Parc de Fleurines



Information, formation et transfert de compétences

Calendrier : Janvier à décembre 2020

Dans le cadre de sa mission d'information, de formation et de transfert de compétences, le Parc a été amené à effectuer à la Maison du Parc, sur le lieu des différents organismes concernés ou sur le terrain, des formations et des présentations relatives au Parc, à ses enjeux et actions.

En 2020, le Parc a réalisé les présentations et formations suivantes :

- Accueil de Mme DUBLANCHE, Vice-Présidente de la Région Ile-de-France, en charge des PNR : Présentation du Parc et des actions
- Présentation du Parc et de ses actions lors d'une journée de sensibilisation sur la thématique de la multifonctionnalité des espaces naturels organisée par l'Entente Oise-Aisne
- Présentation des actions du Parc en matière d'abeilles sauvages au 4ème Séminaire Biodiversité Entomologique de l'Oise organisé par le CPIE des Pays de l'Oise
- Présentation du partenariat mis en place avec Picardie Nature lors de la journée « 10 ans de l'observatoire faune et de Clicnat »
- Présentation, avec le SITRARIVE, des étangs de Comelles et des actions engagées sur l'étang Chapron aux adhérents de l'AP3F
- Présentation du Parc et de ses actions en matière de tourisme à l'université Jules Verne d'Amiens
- 2 présentations du Parc et 5 formations aux animateurs des TAP/NAP des communes et aux animateurs de centres aérés
- Présentation du Parc à un groupe d'adultes en formation de reconversion avec le CAUE 60 à Beauvais
- Formation « Accueillir la biodiversité dans son jardin » : Propriétaires Chambres d'hôtes et gîtes marqués Parc
- Présentation du Parc aux étudiants de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris Val de Seine
- Présentation du Parc auprès de la licence pro « Management des collectivités territoriales » de l'IUT de Creil
- 6 sessions d'1/2 journée de formation au WebSig du Parc pour les communes de Fosses, Survilliers, Fleurines, La Chapelle-en-Serval, Chantilly, Montépilloy, Pont-Sainte-Maxence, Saint-Maximin, Asnières-sur-Oise, Viarmes, Gouvieux et Mont l'Évêque
- 2 présentations du Parc, aux jeunes du chantier de restauration de l'Abbaye du Moncel.

Enfin, le Parc s'investit particulièrement dans les travaux de la Fédération des Parcs suivants :

- Commission Charte et syndicats mixtes
- Groupe de travail sur les corridors écologiques/Trame Verte et Bleue
- Commission biodiversité et gestion de l'espace
- Commission communication

QUELQUES CHIFFRES

20 présentations



COMMISSIONS

Toutes



CONTACT

Sylvie CAPRON

L'équipe du Parc

Une équipe de 20 personnes accompagne les collectivités dans leurs actions.

DIRECTION

■ Directrice



Sylvie CAPRON,
03 44 63 65 65
s.capron@parc-oise-paysdefrance.fr

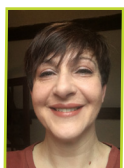
ADMINISTRATIF ET FINANCIER

■ Responsable Administrative et Financière



Danielle DAU-BRIGHTON
03 44 63 89 91
d.brighton@parc-oise-paysdefrance.fr

■ Secrétaire - Ressources Humaines et instances



Lysiane TROUVE
03 44 63 65 66
l.trouve@parc-oise-paysdefrance.fr

■ Secrétaire - comptable et marchés publics



Marie-France CAMIN
03 44 63 65 64
mf.camin@parc-oise-paysdefrance.fr

■ Accueil et secrétariat



Nathalie THIBAUT
03 44 63 65 65
accueil@parc-oise-paysdefrance.fr

CHARGÉS DE MISSIONS

■ Patrimoine naturel



Jean-Luc HERCENT
03 44 63 89 90 - 06 14 79 62 02
jl.hercent@parc-oise-paysdefrance.fr

■ Agriculture - Filière bois



Marie STURMA
03 44 63 89 95 - 06 27 69 12 66
m.sturma@parc-oise-paysdefrance.fr

■ Patrimoine naturel, Natura 2000, Eau, carrières



Thibaud DAUMAL
03 44 63 65 65 - 07 77 76 90 01
t.daumal@parc-oise-paysdefrance.fr

■ Urbanisme



Jean-Marc GIROUDEAU,
03 44 63 65 67 - 06 27 69 65 93
jm.giroudeau@parc-oise-paysdefrance.fr

■ Energie, Déchets, Pollutions, Risques



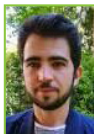
Coline LEPACHELET
03 44 63 65 68 - 06 27 69 40 35
c.lepachelet@parc-oise-paysdefrance.fr

■ Paysage



Solange DUCHARDT
03 44 63 89 98 - 06 27 69 40 33
s.duchardt@parc-oise-paysdefrance.fr

■ Mobilité durable



Guilhem MASCARELL
03 44 63 65 65 - 06 22 80 68 29
g.mascarell@parc-oise-paysdefrance.fr

■ Architecture



Philippe MEURANT
03 44 63 65 65 - 06 27 69 12 59
p.meurant@parc-oise-paysdefrance.fr

■ Patrimoine historique et culturel



François-Xavier BRIDOUX
03 44 63 89 97 - 06 10 41 44 97
fxbridoux@parc-oise-paysdefrance.fr

■ SIG - évaluation



Pascal LAMBERT
03 44 63 65 62 - 06 35 04 55 90
p.lambert@parc-oise-paysdefrance.fr

■ Tourisme, signalétique



Brigitte SOUVERAIN
03 44 63 89 92 - 06 46 00 91 43
b.souverain@parc-oise-paysdefrance.fr



Léa DE MICHIEL
Chargée de mission appui au SIG
03 44 63 65 65
l.demichiel@parc-oise-paysdefrance.fr

■ Animateur LEADER



Florian KLINGELSCHMIDT
03 44 63 89 94 - 06 27 69 66 15
f.klingelschmidt@parc-oise-paysdefrance.fr

■ Education environnement & patrimoine



Valérie MEMAIN
03 44 63 89 94 - 06 27 69 13 68
v.memain@parc-oise-paysdefrance.fr

■ Communication



Emmanuelle PILLAERT
03 44 63 65 61 - 06 14 65 92 85
e.pillaert@parc-oise-paysdefrance.fr

Parc Naturel Régional Oise - Pays de France

Parc naturel régional Oise - Pays de France
Château de la Borne Blanche
48 rue d'Hérivaux - 60560 ORRY-LA-VILLE
Tél. : 33 (0)3 44 63 65 65 - Fax : 33 (0)3 44 63 65 60
contact@parc-oise-paysdefrance.fr



www.parc-oise-paysdefrance.fr



Parc
naturel
régional
Oise - Pays de France



Région
île de France



val
d'oïse
le département

